



Conseil de Communauté

Compte rendu succinct

Affiché au siège de la
CAGB le :

**Séance du jeudi 6 octobre 2011
qui s'est déroulée à la CCIT du Doubs**

Visé par :
Le Directeur Général
des services,
Laurent VAN
HERREWEGHE

PRESENCES

Liste des présents annexée

RELEVÉ DE DECISIONS

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni le jeudi 6 octobre 2011 à 18h00 à la salle des séances de la CCIT du Doubs, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Conseil a pris les décisions suivantes :

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

↳ R 0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil de Communauté

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président :

- ouvre la séance du Conseil de Communauté,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- nomme M. Marcel FELT comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal de la séance de Conseil de Communauté du 9 septembre 2011.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 108 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°01 : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC

Finances

↳ R 1.1.1 - Décision Modificative n°2 - 2011

A la majorité, 6 Abstentions, le Conseil de Communauté adopte cette proposition de Décision Modificative n°2 au titre du budget 2011 pour le budget principal et les budgets annexes du Grand Besançon.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 115 Contre : 0 Abstentions : 6

↳ R 1.1.2 - Dotation de solidarité communautaire 2011 - Volet solidarité économique

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le montant provisoire du volet solidarité économique de la DSC 2011 (1 207 120 €),
- autorise le versement du solde de ce volet constitué par les permis de construire délivrés par les communes en 2010 (121 096 €).

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 122 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 1.1.3 - Reconduction de l'AE-CP « Réalisation et diffusion du magazine Grand Besançon » pour 2012-2014

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la reconduction de l'autorisation d'engagement (AE) intitulée « Réalisation et diffusion du magazine Grand Besançon » et sur son découpage en crédits de paiement sur la période 2012-2014.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 122 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 1.1.4 - Appel d'offres relatif à l'achat de prestations de services postaux - Autorisation de lancement et de signature du marché

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le lancement d'une procédure d'appel d'offres pour l'achat de prestations de services postaux, selon les dispositions du Code des Marchés Publics,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à ce marché.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 122 Contre : 0 Abstention : 0

Ressources humaines

↳ R 1.2.1 - Ajustements techniques de la liste des emplois permanents

Création d'un poste d'infographiste au sein de la Direction Communication

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la création d'un poste d'infographiste relevant du cadre d'emplois des techniciens,
- la modification de la liste des emplois permanents.

Evolution des termes d'un contrat de travail à durée indéterminée - Responsable du service Culture, Tourisme et Sports

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant au contrat de travail du Responsable du service Culture, Tourisme et Sports.

Mise en œuvre du projet d'établissement du Conservatoire à Rayonnement Régional (année 1)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- les créations des postes relevant du cadre d'emploi des assistants d'enseignement artistiques,
- les créations des postes relevant du cadre d'emploi des professeurs d'enseignement artistique,
- la modification de la liste des emplois permanents.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 123 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 1.2.2 - Evolution de l'organisation du travail des gardiens de déchetterie du SYBERT

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la modification de l'organisation du travail des gardiens de déchetteries du SYBERT,
- la modification, en conséquence, du protocole ARTT.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 123 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°07 : Habitat, Politique de la Ville

↳ R 7.1 - Demandes de subventions dans le cadre de l'OPAH

Mme POISSENOT et M. STEPOURJINE ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur ces 17 demandes de subventions pour un montant total de 163 542,50 €.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°08 : Relations avec les partenaires, les autres collectivités, les secteurs, Aide aux communes

↳ R 8.1 - Transfert au SDIS des Centres de Première Intervention (CPI) de Boussières, Chalezeule et Pouilley-les-Vignes

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les conventions de transfert au SDIS des biens immobiliers affectés aux Centres de Première Intervention (CPI) de Boussières, Chalezeule et Pouilley-les-Vignes,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ces conventions de transfert.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 123 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°09 : Gestion des déchets ménagers et assimilés

↳ R 9.1 - Avenant au marché de collecte de Sita

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'avenant n°1 au lot 3 du marché de collecte des déchets ménagers du Grand Besançon relatif au changement de la personne morale titulaire du marché,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant et tous les documents y afférant.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 123 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°02 : Transports, Infrastructures, Déplacements

↳R 2.1 - Tramway - Avenants et marché complémentaire à un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage et au marché de maîtrise d'œuvre Infrastructures

A la majorité, 17 Abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les modalités techniques et financières de la proposition d'avenant n°1 au marché d'Ordonnancement, Pilotage et Coordination (OPC) au titre de la réalisation de la 1^{ère} ligne de tramway du Grand Besançon,
- se prononce favorablement sur les modalités techniques et financières de la proposition d'avenant n°3 au marché de Maîtrise d'Œuvre Infrastructures sur le projet Tramway,
- se prononce favorablement sur les modalités techniques et financières de la proposition de marché complémentaire au marché de maîtrise d'œuvre Infrastructures sur le projet Tramway,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ces 2 avenants et ce marché complémentaire et tout document y afférant.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 106 Contre : 0 Abstentions : 17

↳R 2.2 - Tramway - Etablissement de servitudes pour accrochage des Lignes Aériennes de Contact (LAC)

A la majorité, 7 Abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'application des articles L.171-4 à L. 171-9 du Code de la voirie routière à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon pour la mise en place d'une ligne aérienne de contact et de l'éclairage public y afférant dans le cadre du projet de Tramway,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à diligenter toutes procédures utiles et à prendre toutes mesures ou actes nécessaires à la mise en œuvre de ces dispositions.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 116 Contre : 0 Abstentions : 7

↳R 2.3 - Marché négocié relatif à la fourniture et à l'installation de Girouettes à LED sur les bus urbains du réseau de transport Ginko

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le lancement, selon les dispositions du Code des Marchés Publics, d'une procédure négociée pour la fourniture et l'installation de girouettes à LED pour les bus urbains du réseau de transports Ginko,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à ce marché.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 123 Contre : 0 Abstention : 0

↳R 2.4 - Avenant n°2 à la convention de Délégation de Service Public de gestion des lignes urbaines du réseau de transport Ginko

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet d'avenant n°2 à la convention de Délégation de Service Public de gestion des lignes urbaines du réseau de transport public Ginko signée le 3 novembre 2010 entre la société Besançon Mobilités, filiale du groupe Transdev, et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 123 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 2.5 - Délégation de Service Public des Transports Urbains - Rapport d'activité 2010

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le rapport d'activité 2010 de la Délégation de Service Public des Transports Urbains.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 123 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°03 : Economie, Emploi et Insertion

↳ R 3.1 - Data Center - Acquisition de fibre noire - Déclaration d'Intérêt Communautaire

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- déclare d'intérêt communautaire l'acquisition de fibre noire au titre de la compétence développement économique et ce pour un montant d'environ 1,5 M€,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à passer toute convention permettant l'acquisition d'un droit d'usage de fibre noire auprès des sociétés qui en sont actuellement propriétaires.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 123 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 3.2 - ZAC des Marnières - Dossier de Déclaration d'Utilité Publique

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve la composition du dossier d'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique du projet de ZAC des Marnières,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à lancer toutes démarches et procédures utiles visant à permettre à SEGECE d'obtenir la Déclaration d'Utilité Publique du projet de ZAC des Marnières,
- autorise notamment Monsieur le Président, ou son représentant, à saisir Monsieur le Préfet afin qu'il diligente la procédure d'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique du projet,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette procédure.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 121 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 3.3 - ZAC des Marnières - Approbation du dossier de réalisation

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve le dossier de réalisation de la ZAC des Marnières,
- valide le Programme des Equipements Publics de la ZAC,
- approuve les modalités de financement de la ZAC.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 121 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 3.4 - ZAC des Marnières - Avenant n°7 au Traité de Concession d'Aménagement

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'opportunité de prolonger jusqu'au 31 décembre 2012 la date butoir de levée de la condition suspensive inscrite à l'article 22.3 du Traité de Concession de la ZAC des Marnières.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 121 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 3.5 - ZAC des Portes de Vesoul - Acquisition de 3 parcelles

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'acquisition des 3 parcelles susvisées pour un montant total de 45 448 € (frais de notaire inclus),
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les actes relatifs à l'acquisition de ces 3 parcelles.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 121 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 3.6 - Soutien à la compétitivité - Financement du projet SECTO

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le financement par le Grand Besançon du projet SECTO à hauteur de 5 000 €, sous forme d'une subvention attribuée à la CCIT s'inscrivant dans l'axe « Soutien à la compétitivité ».

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 121 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 3.7 - Soutien à la compétitivité - Financement du projet PFMI

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le financement par le Grand Besançon de l'étude liée au projet PFMI à hauteur de 8 168 €, sous forme d'une subvention versée au Pôle Véhicule du Futur et s'inscrivant dans l'axe « Soutien à la compétitivité ».

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 121 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 3.8 - Fonds d'Intervention Economique - BREITLING et CRYLA - Implantations TEMIS Besançon *MM. FOUSSERET, LOYAT et MARTIN ne prennent pas part au vote.*

SAS BREITLING

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution à la sedD d'une aide de 75 000 € pour la réalisation du projet permettant l'implantation et le développement de la société BREITLING Service, sous réserve du maintien sur site par l'Entreprise pendant 5 ans des emplois et de l'activité ainsi aidée,
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer la convention à intervenir.

SAS CRYLA

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution à la sedD d'une aide de 75 000 €, au titre du Fonds d'Intervention Economique, pour la réalisation du projet permettant l'implantation et le développement de la Société CRYLA, sous réserve du maintien sur site par l'entreprise pendant 3 ans des emplois et de l'activité ainsi aidée,
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer la convention à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 117 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 3.9 - Réseau « Entreprendre en Franche-Comté » - Soutien financier du Grand Besançon aux « Entrepreneuriales »

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la participation financière du Grand Besançon à la session 2011-2012 de l'opération « Les Entrepreneuriales », portée par le réseau « Entreprendre en Franche-Comté », à hauteur de 5 000 €.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 121 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 3.10 - Forum Emploi-Création Entreprise - Participation du Grand Besançon

Mme BARTHELET et MM. COTTINY, MOYSE, OMOURI et VALLET ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 20 000 € à la Mission Locale du Grand Besançon pour l'organisation du Forum Emploi - Création Entreprise,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 3.11 - Volet « Emploi » du projet de Tramway du Grand Besançon - Subvention à l'Union des Commerçants pour la formation des salariés

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le versement d'une subvention de 2 500 € à l'UCB pour le financement de l'étude liée au volet « Emploi » dans le cadre du projet de Tramway du Grand Besançon,
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer la convention pour le versement de la subvention ou tout acte nécessaire à sa réalisation.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 121 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 3.12 - Association Entreprises La Fayette - Demande de subvention exceptionnelle

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le versement d'une subvention exceptionnelle à l'Association La Fayette Entreprises à hauteur de 2 000 €.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 121 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 3.13 - Concession ZAC Hauts du Chazal - Compte-rendu Annuel à la Collectivité - Bilan au 31/12/2010 - Avenant n°10

MM. FOUSSERET, LOYAT et MARTIN ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le bilan révisé au 31 décembre 2010 pour un montant de 45 037 341 € HT,
- approuve l'engagement des co-concédants (Ville + Grand Besançon) à l'opération à hauteur de 18 820 052 € HT dont 3 028 472 € HT pour le Grand Besançon (quasi-stabilité par rapport au bilan 2009),
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°10 à la convention d'aménagement.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 117 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 3.14 - MIPIM 2011 - Régularisation de la participation du Grand Besançon

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la participation financière du Grand Besançon au MIPIM 2011 pour un montant de 33 577,68 € à verser à la Communauté d'Agglomération Belfortaine qui a assuré la maîtrise d'ouvrage pour le compte de la Métropole,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 121 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 3.15 - Délégation de Service Public pour la gestion de la Pépinière et de l'Hôtel d'entreprises de Témis Innovation - Rapport d'activité 2010

MM. FELT, MARTIN et TARBOURIECH ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le rapport d'activité 2010 de BGE Franche-Comté pour l'exploitation de la Pépinière et de l'hôtel d'entreprises de TEMIS Innovation.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 118 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 3.16 - Délégation de Service Public de la Pépinière de Palente - Rapport d'activité 2010

MM. FELT, MARTIN et TARBOURIECH ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le rapport d'activité 2010 de BGE Franche-Comté pour l'exploitation de la Pépinière d'entreprises de Palente.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 118 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°04 : Développement durable, Environnement, Cadre de vie

↳ R 4.1 - Fonds « Centres de village » - Programmation de subvention

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à la Commune de Fontain, à hauteur de 33 % du reste à charge de la commune sur les travaux relevant de l'axe 1 et 10 % du reste à charge de la commune sur les travaux relevant de l'axe 4, soit 18 195,76 €.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 121 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 4.2 - Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) - Commune de Deluz

Mme BARASSI ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance de l'état d'avancement de la mise en œuvre des PPRT sur le territoire du Grand Besançon,
- se prononce favorablement sur les principes de participation financière du Grand Besançon pour le PPRT de Deluz :
 - au même titre que l'Etat, d'une part, et Butagaz, d'autre part, les collectivités prennent à leur charge 1/3 du montant des mesures foncières concernant la maison mise en délaissement, soit 68 300 € chacun,
 - la répartition entre collectivités se fait selon la cotisation de TP versée à chacune par Butagaz en 2009, soit 22 014 € à charge du Conseil Général et 7 718 € pour le compte du Conseil Régional,
 - la répartition entre le Grand Besançon et la commune de Deluz se fait à hauteur de 50 % du montant des dépenses concernant le rachat du bâtiment sur la partie à se répartir entre CAGB et Commune, soit 19 284 € chacun,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le protocole d'accord et la convention afférente,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de séquestre permettant le dépôt chez un notaire des fonds nécessaires pour l'opération et selon les modalités prévues au sein de la convention financière.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°05 : Culture, Tourisme, Sports

↳R 5.1 - Partenariat entre le CRR, la Rodia et le Bastion autour de l'enseignement des musiques actuelles et conventionnement lié

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les principes du partenariat proposé autour du département musiques actuelles,
- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention d'un montant de 15 000 € à la Rodia,
- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention d'un montant de 5 000 € à l'association Le Bastion,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 121 Contre : 0 Abstention : 0

↳R 5.2 - Programme d'actions du réseau des écoles de musique - Bilan 2010-2011 et perspectives 2011-2012

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance du bilan 2010-2011 du programme d'animation du réseau des écoles de musique,
- émet un avis favorable sur le programme d'animation 2011-2012.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 121 Contre : 0 Abstention : 0

Questions diverses

↳R 10.1 - Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil.

↳R 10.2 - Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

Conseil de Communauté

Séance du jeudi 6 octobre 2011

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs -
46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.2.1, 1.2.2, 7.1, 8.1, 9.1, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 3.13, 3.14, 3.15, 3.16, 4.1, 4.2, 5.1, 5.2, 10.1, 10.2

La séance est ouverte à 18h20 et levée à 20h55.

Étaient présents : **Arguel :** André AVIS **Audeux :** Françoise GALLIOU **Auxon-Dessous :** Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN **Auxon-Dessus :** Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRON **Avanne-Aveney :** Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD **Besançon :** Eric ALAUZET (à partir du rapport 1.1.1), Frédéric ALLEMANN (à partir du rapport 1.1.1), Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Jean-Jacques DEMONET, Cyril DEVESA (à partir du rapport 1.2.1), Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Didier GENDRAUD, Jean-François GIRARD, Jean-Marie GIRERD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Solange JOLY (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Sébastien LEUBA, Christophe LIME, Michel LOYAT, Jacques MARIOT (jusqu'au rapport 0.1), Carine MICHEL, Nohzat MOUNTASSIR, Michel OMOURI, Elisabeth PEQUIGNOT (à partir du rapport 1.1.1), Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE (à partir du rapport 1.1.1), Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Claude ROY, Marie-Noëlle SCHOELLER (à partir du rapport 1.1.1), Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER (à partir du rapport 1.1.1), Sylvie WANLIN, Zahira YASSIR-COUVAL **Boussières :** Bertrand ASTRIC (à partir du rapport 1.1.1), Roland DEMESMAY **Brillans :** Alain BLESSEMAILLE (jusqu'au rapport 0.1) **Chaleze :** Christophe CURTY (représenté par R. GREMION jusqu'au rapport 0.1) **Chalezeule :** Christian MAGNIN-FEYSOT, Raymond REYLE (jusqu'au rapport 3.4) **Champagney :** Claude VOIDEY **Champvans-les-Moulins :** Jean-Marie ROTH **Chaucenne :** Bernard VOUGNON **Chaufontaine :** Jacky LOUISON **Châtillon-le-Duc :** Thomas JAVAUX (à partir du rapport 1.1.1), Catherine BOTTERON **Dannemarie-sur-Crête :** Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST **Deluz :** Sylvaine BARASSI **Ecole-Valentin :** André BAVEREL, Yves GUYEN (à partir du rapport 1.1.1) **Gennes :** Maryse MILLET **Grandfontaine :** François LOPEZ, Laurent SANSEIGNE **La Chevillotte :** Jean PIQUARD **La Vèze :** Jacques CURTY **Mamirolle :** Daniel HUOT, Robert POURCELOT **Marchaux :** Brigitte VIONNET **Mazerolles-le-Salin :** Daniel PARIS **Miserey-Salines :** Marcel FELT, Denis JOLY **Montfaucon :** Michel CARTERON, Pierre CONTOZ (représenté par Hervé TOURNOUX) **Montferrand-le-Château :** Marcel COTTINY **Morre :** Jean-Michel CAYUELA (à partir du rapport 1.1.1), Gérard VALLET **Nancray :** Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET (à partir du rapport 1.1.1) **Noironte :** Bernard MADOUX **Novillars :** Philippe BELUCHE (jusqu'au rapport 3.1) **Pelousey :** Catherine BARTHELET, Claude OYTANA **Pirey :** Robert STEPOURJINE **Pouilley-les-Vignes :** Jean-Michel FAIVRE **Rancenay :** Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré :** Stéphane COURBET (à partir du rapport 1.2.1), Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par Joël JOSSO à partir du rapport 1.1.1) **Routelle :** Claude SIMONIN **Saône :** Maryse BILLOT, Alain VIENNET **Serre-les-Sapins :** Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY **Tallenay :** Jean-Yves PRALON **Thise :** Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH (à partir du rapport 1.1.1) **Thoraise :** Jean-Michel MAY **Torpes :** Dominique GRUBER **Vaire-Arcier :** Patrick RACINE (représenté par Valérie MAILLARD) **Vaire-le-Petit :** Michèle DE WILDE **Vaux-les-Prés :** Bernard GAVIGNET (représenté par Anne GROSJEAN à partir du rapport 1.1.2)

Etaient absents : **Besançon** : Hayatte AKODAD, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Nicolas BODIN, Yves-Michel DAHOUI, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Lazhar HAKKAR, Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN, Annie MENETRIER, Frank MONNEUR, Jacqueline PANIER, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER, Nicole WEINMAN **Beure** : Philippe CHANEY, Auguste KOELLER **Busy** : Philippe SIMONIN **Champoux** : Thierry CHATOT **Chemaudin** : Bruno COSTANTINI, Gilbert GAVIGNET **Châtillon-le-Duc** : Philippe GUILLAUME **Fontain** : Jean-Paul DILLSCHNEIDER **Francois** : Françoise GILLET, Claude PREIONI **Larnod** : Gisèle ARDIET **Le Gratteris** : Cédric LINDECKER **Marchaux** : Bernard BECOULET **Montferrand-le-Château** : Séverine MONLLOR **Novillars** : Bernard BOURDAIS **Osselle** : Jacques MENIGOZ **Pirey** : Jacques COINTET **Pouilley-les-Vignes** : Jean-Marc BOUSSET **Pugey** : Marie-Noëlle LATHUILIERE **Vorges-les-Pins** : Patrick VERDIER

Secrétaire de séance : Marcel FELT

Procurations de vote :

Mandants : H. AKODAD, T. BENETEAU DE LA PRAIRIE, N. BODIN, YM. DAHOUI, C. DEVESA (jusqu'au rapport 1.1.4), F. GERDIL-DJAOUAI, A. GHEZALI, L. HAKKAR, V. HINCELIN, S. JEANNIN, F. MONNEUR, J. PANIER, F. PRESSE (jusqu'au rapport 0.1), E. SASSARD, J. SCHIRRER, N. WEINMAN (à partir du rapport 1.1.1), P. SIMONIN, R. REYLE (à partir du rapport 3.5), F. GILLET, C. PREIONI, B. BECOULET, S. MONLLOR, B. BOURDAIS (jusqu'au rapport 3.1), JM. BOUSSET

Mandataires : B. FALCINELLA, JJ. DEMONET, JC. ROY, JL. FOUSSERET, N. MOUNTASSIR (jusqu'au rapport 1.1.4), JS. LEUBA, D. POISSENOT, D. GENDRAUD, N. GUILLEMET, JF. GIRARD, E. DUMONT, F. FELLMANN, B. CYPRIANI (jusqu'au rapport 0.1), M. OMOURI, JP. GOVIGNAUX, MN. SCHOELLER (à partir du rapport 1.1.1), C. VOIDEY, C. MAGNIN-FEYSOT (à partir du rapport 3.5), D. PARIS, JY. PRALON, B. VIONNET, M. COTTINY, P. BELUCHE (jusqu'au rapport 3.1), JM. FAIVRE

**Grand
Besançon**



Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Procès-verbal

Conseil de Communauté

Séance du 6 octobre 2011

à la Salle des séances de la CCIT du Doubs

ORDRE DU JOUR

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil de Communauté _____ 16

Commissions n° 01 : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC

Finances

Rapport n° 1.1.1 - Décision Modificative n°2 _____ 17

Rapport n° 1.1.2 - Dotation de solidarité communautaire 2011 - Volet solidarité économique _____ 24

Rapport n° 1.1.3 - Reconduction de l'AE-CP « Réalisation et diffusion du magazine Grand Besançon » pour 2012-2014 _____ 25

Rapport n° 1.1.4 - Appel d'offres relatif à l'achat de prestations de services postaux - Autorisation de lancement et de signature du marché _____ 25

Ressources Humaines

Rapport n° 1.2.1 - Ajustement techniques de la liste des emplois permanents _____ 25

Rapport n° 1.2.2 - Evolution de l'organisation du travail des gardiens de déchetterie du SYBERT _____ 27

Commission n° 07 : Habitat, Politique de la Ville

Rapport n°7.1 - Demandes de subventions dans le cadre de l'OPAH _____ 28

Commission n° 08 : Relations avec les partenaires, les autres collectivités, les secteurs, Aide aux communes

Rapport n°8.1 - Transfert au SDIS des Centres de Première Intervention (CPI) de Boussières, Chalezeule et Pouilley-les-Vignes _____ 28

Commission n° 09 : Gestion des déchets ménagers et assimilés

Rapport n°9.1 - Avenant au marché de collecte de Sita _____ 29

Commission n° 02 : Transports, Infrastructures, Déplacements

Rapport n°2.1 - Tramway - Avenant et marché complémentaire à un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage et au marché de maîtrise d'œuvre Infrastructures _____	29
Rapport n°2.2 - Tramway - Etablissement de servitudes pour accrochage de Lignes Aériennes de Contact (LAC) _____	32
Rapport n°2.3 - Marché négocié relatif à la fourniture et à l'installation de Girouettes à LED sur les bus urbains du réseau de transport Ginko _____	32
Rapport n°2.4 - Avenant n° 2 à la convention de Délégation de Service Public de gestion des lignes urbaines du réseau de transport Ginko _____	33
Rapport n°2.5 - Délégation du Service Public des Transports Urbains - Rapport d'activité 2010 _____	34

Commission n° 03 : Economie, Emploi et Insertion

Rapport n°3.1 - Data Center - Acquisition de fibre noire - Déclaration d'Intérêt Communautaire _____	39
Rapport n°3.2 - ZAC des Marnières - Dossier de Déclaration d'Utilité Publique _____	40
Rapport n°3.3 - ZAC des Marnières - Approbation du dossier de réalisation _____	41
Rapport n°3.4 - ZAC des Marnières - Avenant n° 7 au Traité de Concession d'Aménagement _____	42
Rapport n°3.5 - ZAC des Portes de Vesoul - Acquisition de 3 parcelles _____	43
Rapport n°3.6 - Soutien à la compétitivité - Financement du projet SECTO _____	43
Rapport n°3.7 - Soutien à la compétitivité - Financement du projet PFMI _____	44
Rapport n°3.8 - Fonds d'Intervention Economique - BREITLING et CRYLA - Implantation TEMIS Besançon _____	44
Rapport n°3.9 - Réseau « Entreprendre en Franche-Comté » - Soutien financier du Grand Besançon aux « Entrepreneuriales » _____	46
Rapport n°3.10 - Forum Emploi-Création Entreprise - Participation du Grand Besançon _____	46
Rapport n°3.11 - Volet « Emploi » du projet Tramway du Grand Besançon - Subvention à l'Union des Commerçants pour la formation des salariés _____	48
Rapport n°3.12 - Association Entreprises La Fayette - Demande de subvention exceptionnelle _____	48
Rapport n°3.13 - Concession ZAC Hauts du Chazal - Compte-rendu Annuel à la Collectivité - Bilan au 31/12/2010 - Avenant n° 10 _____	48
Rapport n°3.14 - MIPIM 2011 - Régularisation de la participation du Grand Besançon _____	49
Rapport n°3.15 - Délégation de Service Public pour la gestion de la Pépinière et de l'Hôtel d'entreprises de Témis Innovation - Rapport d'activité 2010 _____	49
Rapport n°3.16 - Délégation de Service Public de la Pépinière de Palente - Rapport d'activité 2010 _____	50

Commission n° 04 : Développement durable, Environnement, Cadre de vie

Rapport n°4.1 - Fonds « Centres de village » - Programmation de subvention _____	51
Rapport n°4.2 - Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) - Commune de Deluz _____	51

Commission n° 05 : Culture, Tourisme et Sports

Rapport n°5.1 - Partenariat entre le CRR, la Rodia et le Bastion autour de l'enseignement des musiques actuelles et conventionnement lié _____ 52

Rapport n°5.2 - Programme d'actions du réseau des écoles de musique - Bilan 2010-2011 et perspectives 2011-2014 _____ 52

Questions diverses

Rapport n°10.1 - Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil _____ 52

Rapport n°10.2 - Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil _____ 56

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon
Conseil de Communauté
Séance du 6 octobre 2011

La séance est ouverte à 18h20 sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et 20h55.

- : - : - : - : - : - : -

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance -
Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil de Communauté

M. LE PRESIDENT.- Est-ce que nous avons le quorum ? Oui. Je déclare donc la séance ouverte.

Sont excusés : Annie MENETRIER, Lionel LANDRY et Pierre CONTOZ de Montfaucon.

Les pouvoirs: Hayatte AKODAD donne pouvoir à Béatrice FALCINELLA, Teddy BENETEAU à Jean-Jacques DEMONET, Yves-Michel DAHOUI à Jean-Louis FOUSSERET, Fanny GERDIL-DJAOUAI à Jean-Sébastien LEUBA, Abdel GHEZALI à Danièle POISSENOT, Lazhar HAKKAR à Didier GENDRAUD, Valérie HINCELIN à Nicolas GUILLEMET, Frank MONNEUR à Emmanuel DUMONT, Jacqueline PANIER à Françoise FELLMANN, Edouard SASSARD à Michel OMOURI, Joëlle SCHIRRER à Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicole WEINMAN à Marie-Noëlle SCHOELLER, Françoise GILLET à Daniel PARIS, Claude PREIONI à Jean-Yves PRALON, Séverine MONLLOR à Marcel COTTINY, Jean-Marc BOUSSET à Jean-Michel FAIVRE, Nicolas BODIN à Jean-Claude ROY, Bernard BOURDAIS à Philippe BELUCHE, Sylvie JEANNIN à Jean-François GIRARD, Philippe SIMONIN à Claude VOIDEY.

Ce soir, le secrétaire de séance sera Marcel FELT, que je remercie pour son acceptation.

Le quorum est atteint. Les pouvoirs reçus sont annoncés.

Est-ce qu'il y a des remarques par rapport au dernier procès-verbal ? Je n'en vois pas.

La séance peut donc valablement démarrer.

Je voudrais simplement ce soir, souhaiter la bienvenue à deux nouveaux collaborateurs. Tout d'abord à Hervé BARIOULET, qui est là, je crois. Il vient de nous rejoindre, il a 41 ans, il vient de l'INET, l'Institut de Formation des Administrateurs. Il a débuté sa vie professionnelle en 1993 dans une ONG et depuis il a beaucoup travaillé. Il est détenteur d'un DEA en économie et il vient de rejoindre notre Agglomération après avoir intégré l'INET, qui est l'Ecole Nationale de la Fonction Territoriale. Il a effectué un stage en Franche-Comté et il vient de nous rejoindre au PST, au Pôle Stratégie et Territoires, qui est un pôle mutualisé entre la Ville et l'Agglomération.

Je souhaite donc la bienvenue à Hervé BARIOULET comme je souhaite aussi la bienvenue à Anne-Claude ATTARD, qui est là, qui est chargée de communication et qui a déjà fait un passage à Besançon il y a quelques temps, me semble-t-il, mais elle était plutôt de l'autre côté, elle tenait le stylo, puisqu'elle était journaliste dans un journal local. Désormais elle est chargée de communication à la CAGB. Donc, bienvenue à l'un et à l'autre.

Maintenant je vais passer la parole à Gabriel BAULIEU. Je voudrais qu'on transmette nos remerciements à la Chambre de Commerce et d'Industrie car elle nous prête ses locaux, nous ne payons que les charges, je crois, ce qui veut dire « rien » et cela nous rend bien service. Si nous n'avions pas ces locaux nous serions ennuyés et comme nous n'avons pas prévu de construire une salle de séance dans les mois à venir, nous devons à la générosité de la Chambre de Commerce et je voudrais qu'à l'occasion nous transmettions nos remerciements à Gilles CURTIT, le Président de la CCIT.

Maintenant, mon cher Gaby c'est à toi.

Commission n°01 : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC

Finances

Rapport n°1.1.1 - Décision Modificative n°2

M. BAULIEU.- Le premier rapport est consacré à la Décision Modificative n°2 de notre budget 2011. Pour le parcourir, parce que vous avez lu le rapport avec attention, nous vous proposons un petit diaporama pour pouvoir nous arrêter sur les éléments essentiels de cette décision modificative, sachant que pour les enjeux de toute décision, nous nous inscrivons dans la continuité de notre politique budgétaire maîtrisée du Grand Besançon, c'est normalement l'écran suivant. Ces décisions modificatives sont fondées, s'il y a besoin de financements, sur des nouvelles demandes, justifiées, mures et équilibrées. Il s'agit bien évidemment d'assurer l'équilibre de ces décisions modificatives.

Précisément, sur la Décision Modificative n°2 de notre budget 2011, vous l'avez vue, elle comporte quelques redéploiements de crédits qui permettent des ouvertures et des transferts équilibrant l'opération, mais nous devons inscrire quelques crédits supplémentaires, pour à peu près 800 000 €, qui sont financés par de nouvelles inscriptions de recettes y compris par des reprises de rattachements à l'exercice antérieur. Vous l'avez vu dans le détail du rapport.

Il y a un élément particulier dans cette Décision Modificative concernant une opération d'acquisition de droits à utilisation de fibre optique pour le raccordement à très haut débit du Centre de Traitement de Données Informatiques, en voie d'installation sur le Grand Besançon, nécessitant un financement, ce sera dit, de 1,5 M€. Sachant que cette opération, nous pensons la conduire de manière transitoire pour le compte d'une structure syndicale, à créer avec la Région notamment. Mais, compte-tenu de l'urgence du besoin, nous nous proposons de l'engager en lieu et place, temporairement, avec la perspective de rétrocéder cette opération. Sur les modalités juridiques il y a encore d'ailleurs, quelques ajustements à réaliser.

Si nous entrons dans le corps de cette Décision Modificative avec, je vous le disais, une inscription de crédits d'environ 800 000 €. Cela concerne une nécessaire actualisation de la Délégation de Service Public des Transports, consécutive essentiellement à l'évolution du prix du pétrole et donc de l'énergie utilisée et des cotisations salariales au sens où c'est également un indicateur d'actualisation de cette DSP. Donc, avec un impact budgétaire de 650 000 €, ou plus près de 700 000 €, financés par une annulation de rattachement à l'exercice antérieur, qui était surdimensionné, et puis par une rallonge de la subvention d'équilibre de 2011. Vous avez sur l'écran suivant une visualisation de la problématique énergétique avec le graphique que vous avez sur la droite de l'écran, qui montre bien les évolutions en la matière, qui ont fait un peu le yo-yo aux cours des années puisqu'on voit bien 2008 et ensuite le recul de 2009. Des évolutions de cette nature entraînent des conséquences préjudiciables. Nous en parlions encore à midi, je cherchais du regard Jean-Claude ROY, sur les perspectives budgétaires pour 2012 et au-delà où il va falloir s'accrocher pour éviter les dérapages. Vous avez également sur la gauche de l'écran les indicateurs relatifs aux autres indices de la formule d'indexation de la DSP, touchant aux cotisations salariales. Voilà un élément majeur et sans doute l'élément le plus problématique de cette Décision Modificative n°2.

Par ailleurs, la nécessité de reconstituer l'enveloppe de dépenses imprévues de fonctionnement qui hélas a été ponctionnée par les travaux de réparations suite aux sinistres de l'aire des gens du voyage de la Malcombe, sujet hélas bien connu qui est un peu récurrent.

Ensuite, je l'indiquais également en introduction, 800 000 € d'ouverture de crédits, à peu près 1 M€ de recettes. Sur ce volet des notifications en matière de dotations, puisque les indications relatives à la fiscalité nous ne les connaissons que plus tard dans l'exercice. Sur les dotations, l'impact budgétaire global est à + 300 000 € de recettes, vous avez le tableau reproduit à l'écran mais vous l'avez également dans votre rapport, avec des plus et des moins. Les moins c'est sur l'aspect TASCOM qui était prévu puisque c'est la mécanique qui est prévue ainsi et puis il y a également la mécanique du remboursement du prélèvement France Télécom dont vous avez l'explication dans votre rapport. Au total, un peu plus de 300 000 € de recettes supplémentaires.

S'agissant des allocations compensatrices, par contre, nous sommes en-dessous de ce que nous avons prévu avec les ajustements qui vous sont rappelés, liés à l'aspect compensations sur le CFE et plus sur la taxe professionnelle en tant que telle. Il y a bien évidemment une diminution plus importante que nous l'avions prévue.

Sur le Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle, par contre, une petite rallonge mais qui nous vient d'un exercice antérieur sur 2009, pour un peu plus de 15 000 €.

Un impact recettes, je l'indiquais tout à l'heure, sur les annulations de rattachement, 700 000 € de recettes, provenant à la fois d'une majoration de la subvention d'équilibre de 500 000 €, pas tout à fait, et d'annulations de rattachements à l'exercice antérieur.

Voilà les opérations à la fois d'ouvertures de crédits, enfin en dépenses et en recettes, qui font plus que s'équilibrer. Par ailleurs, nous avons dans cette Décision Modificative des ajustements purement comptables, des redéploiements n'ayant pas d'impact budgétaire. Je le disais tout à l'heure, je n'ai pas l'intention de les citer tous, vous les avez dans le rapport, avec des transferts de comptes ou de chapitres, plus précisément, qui permettent d'équilibrer les opérations à la fois sur des nécessités en dépenses et en recettes, je passe, vous les avez sous les yeux et dans votre rapport.

Nous poursuivons avec, en matière de transports, des redéploiements de crédits également et qui s'équilibrent. Je voudrais insister, vous avez à l'écran une mention en rouge ajoutée en matière de budget annexe conservatoire, un redéploiement de crédits, notez-le, mémorisez-le, il n'est pas dans le rapport. C'est une nécessité qui est apparue depuis l'édition de ce rapport, avec nécessité de pouvoir opérer ce redéploiement. Notez-le dans un coin de votre mémoire.

Sur les autres redéploiements, sur l'écran suivant, financement des casernes. Vous l'avez vu également, + 26, - 26. En matière de tramway : financement versement transports, il s'agit d'assurer la ressource nécessaire au fonctionnement de la maison du tramway par une libération de la provision à due concurrence. Et enfin nous revenons sur la question sur laquelle j'insistais en début de propos, sur le financement temporaire de l'opération d'acquisition de droits sur la fibre optique pour le raccordement à très haut débit du centre de traitement des données informatiques. Je vous l'indiquais tout à l'heure, 1,5 M€. Madame la Trésorière nous indique que c'est une dépense de fonctionnement puisque c'est d'un droit d'usage dont il s'agit. Nous n'achetons pas le matériau en tant que tel. Néanmoins, par le jeu sur le transfert de section à section cela entraînera une majoration du recours à l'emprunt à due concurrence. Voilà la précision qui pouvait être donnée.

Sur l'incidence globale de la Décision Modificative, le recours consolidé à l'emprunt, hors emprunt revolving, est estimé à 17,9 M€. Nous sommes dans le cadre d'une majoration avec l'effet fibre noire alors que nous serions en diminution de 193 000 s'il n'y avait pas cette opération. Voilà une présentation rapide de cette DM2 qui ne comporte pas d'éléments extraordinaires sinon une vraie alerte en matière de transports sur le coût de l'énergie qui nous préoccupe pour cet exercice et pour les suivants, et puis cette opération particulière d'achat de droits à utilisation de fibre optique nécessaire à la desserte à très haut débit de notre territoire.

M. LE PRESIDENT.- Est-ce qu'il y a des remarques ? Monsieur BONNET.

M. BONNET.- Je vais être rapide. Je vais m'abstenir puisque jusqu'à maintenant les questions budgétaires, on ne les vote pas, mais je voulais profiter de ce point-là pour dire très rapidement que je ne doute pas de l'intégrité, de l'honnêteté, de la probité des services de l'Agglomération et des dirigeants de l'Agglomération et de la régularité de la commission d'appels d'offres.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie. Gaby.

M. BAULIEU.- Sur ce sujet, puisque la question est soulevée, et nous tenons à remercier Pascal BONNET...

M. LE PRESIDENT.- ... et d'autres d'ailleurs qui se sont exprimés...

M. BAULIEU.- ... et d'autres qui se sont exprimés tout à fait. Sur ce sujet, qui résulte d'un communiqué, d'une déclaration écrite d'une collègue dans cette Assemblée, qui dénonçait tout à la fois le choix fait en termes d'achat de tramway du fournisseur CAF et qui ajoutait ensuite, qui mettait des doutes sur précisément l'honnêteté du Président du Grand Besançon, qui était soupçonné d'avoir bénéficié de commissions - mais si, mon cher Jean-Marie, c'est ce que nous avons tous pu lire dans la presse. C'est effectivement déplorable, donc merci à ceux qui savent réagir, quelles que soient nos sensibilités diverses à ce genre de pratiques. On peut et très rapides là-dessus, cela a été dit, cela a été écrit.

En matière d'attribution de marchés publics, il est étonnant que des élus fassent fi des règles que nous devons respecter et, dans cette affaire, les règles ont été respectées, ce que vient de rappeler Pascal BONNET et merci encore. Il est donc inadmissible, invraisemblable, que des élus qui connaissent bien le code des marchés publics utilisent le mensonge, tout simplement pour critiquer une institution et ses élus, alors même que le droit leur impose de respecter ces décisions prises, voire même de les défendre dans leur principe.

Deuxièmement, plus qu'aux insinuations relatives aux éventuels avantages retirés par tel ou tel, la mise en cause de l'honnêteté, de l'intégrité, de tel ou tel d'entre nous, en l'occurrence il s'agissait du Président, c'est tout simplement écœurant et inadmissible. On peut avoir, encore une fois, des avis différents mais est-ce qu'il peut y avoir encore un peu d'éthique et de morale dans l'exercice de nos mandats politiques. C'est tout simplement de cela dont il s'agit. Ce qui a été dit et écrit est tout simplement inadmissible, invraisemblable. L'intéressée arrive, comme ça elle aura la réponse en direct. C'est invraisemblable d'être aussi irresponsable, aussi irrespectueux du droit, aussi irrespectueux des personnes. Voilà ce que je tenais à dire en écho à une personne qui a bien voulu exprimer son point de vue sur le sujet.

M. LE PRESIDENT.- Madame GELIN.

Mme GELIN.- Je voulais m'exprimer à propos de la ZAC d'Auxon. Comme évoqué dans le dernier magazine de la CAGB, c'est la problématique de la zone d'intérêt faunistique et floristique. Je vais faire quand même, si c'est le moment de le faire, deux propositions.

Coupure son.

Je vais être un petit peu provocatrice mais quelque part j'ai réfléchi, et je me suis dit que c'est une zone particulière, on dit gare betterave, et j'ai réfléchi suite au rapport présenté le 9 septembre devant Monsieur BAULIEU. Monsieur BAULIEU présentait cette zone en disant qu'il serait bien d'en faire une zone urbaine, de luxe, résidentielle pour le Nord Franche-Comté, pour l'aire urbaine du Nord Franche-Comté. Je me suis dit pourquoi pas ? On va aller prendre les atouts de cette zone. Je vais utiliser peut-être la dérision mais en sachant que la dérision a quand même un fond de réflexion importante.

Première suggestion, est-ce que l'on pourrait cultiver le cannabis autour de la gare d'Auxon ?

Rires dans l'Assemblée.

C'est prévu, disent certaines personnes. Je vais parler d'un sujet de société et je vais le développer pour montrer comment on peut développer quelque chose.

M. LE PRESIDENT.- Je souhaiterais quand même que l'on reste quand même dans le sujet.

Mme GELIN.- On va rester dans le sujet parce que vous parlez de l'aménagement de cette ZAC et je pense qu'on peut avoir une réflexion sur la société, ce que l'on veut.

M. LE PRESIDENT.- Attendez, Madame. Est-ce qu'il ne vaudrait pas mieux que vous fassiez ces propositions, parce que là nous sommes dans les décisions modificatives. S'il vous plaît, je n'entends plus rien. Ce soir nous avons un ordre du jour qui est assez lourd, je veux bien, si vous voulez bien faire quelques propositions, refaites-les par écrit parce que nous ne pouvons pas non plus uniquement se faire plaisir avec des choses comme ça.

Mme GELIN.- Ce n'est pas pour se faire plaisir.

M. LE PRESIDENT.- Rassurez-moi, cela ne dure pas vingt minutes ?

Mme GELIN.- Je vais essayer de raccourcir quand même. La répression n'est pas toujours la solution. En fait les hypothèses c'est la consommation du cannabis qui est légalisée.

M. LE PRESIDENT.- Madame GELIN, non.

Rires dans l'Assemblée.

Mme GELIN.- Je vous ai expliqué que c'était sous une forme de réflexion.

M. LE PRESIDENT.- Non, stop, Madame GELIN.

Mme GELIN.- Alors je poserai la question en d'autres termes, d'autres choses.

M. LE PRESIDENT.- Voilà vous la poserez en d'autres termes. Je vous propose de m'écrire.

Mme GELIN.- Du coup, ça me casse la deuxième proposition. Je garde ça dans mes tablettes.

M. LE PRESIDENT.- Une seconde, s'il vous plaît, Madame. Je crois qu'ici nous sommes une Assemblée, nous avons des problèmes très importants à régler, on ne peut pas uniquement intervenir pour se faire plaisir, sur la culture du cannabis.

Mme GELIN.- Ce n'est pas pour se faire plaisir.

M. LE PRESIDENT.- Ce sujet n'étant pas du tout lié à la Décision Modificative, je vous demande de ne pas le traiter. Quel est le deuxième sujet ?

Mme GELIN.- Je voudrais savoir : est-ce que nous aurons un débat là-dessus ?

M. LE PRESIDENT.- Sur la culture du cannabis autour de la gare d'Auxon ? Non, je ne pense pas Madame.

Mme GELIN.- Sur le développement de la gare d'Auxon bien entendu.

M. LE PRESIDENT.- Je ne pense pas. Ce n'est pas à l'ordre du jour. Cette réunion démarre fort mal. Pour l'instant, je vous demande de vous exprimer sur la DM2.

Mme GELIN.- Bon, et bien je vais m'abstenir.

M. LE PRESIDENT.- Vous vous abstenez Madame, très bien.

Applaudissements.

Monsieur OUMOURI.

M. OUMOURI.- Sans faire de polémique, je voulais juste adresser une réponse au Vice-Président. Monsieur, vous avez donné votre point de vue par rapport à l'intervention de Madame PEQUIGNOT dans la presse, simplement, moi, en tant que délégué communautaire je suis un peu surpris qu'un voyage comme ça, en Espagne, soit réalisé en grandes pompes avec la presse et qu'un délégué communautaire apprenne dans la presse que vous faites un voyage, sans que nous en soyons informés. Il serait bien, la prochaine fois, de prévenir par mail pourquoi ce déplacement, tout simplement en termes de transparence. Je le dis sans polémique, simplement au moins d'être informé et de ne pas apprendre dans ma commune que vous êtes parti en déplacement avec la presse. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- S'il vous plaît. Je n'avais pas prévu d'intervenir simplement on ne va pas y passer effectivement la soirée. Je veux d'abord remercier Pascal BONNET pour ce qu'il vient de dire, je suis sensible aux mots de Pascal BONNET, comme je suis sensible aussi à ce qu'ont écrit Martine JEANNIN et Madame GELIN, comme je suis sensible à ce qu'a écrit le groupe communiste.

J'ai un honneur, j'ai 64 ans et ce n'est pas aujourd'hui que je vais me déshonorer. Donc que l'on écrive dans la presse qu'il pourrait y avoir, que l'on insinue qu'il pourrait y avoir des commissions, c'est tout simplement scandaleux et comme l'a dit Gabriel BAULIEU, irresponsable.

J'ai reçu beaucoup de témoignages, de gauche et de droite, par rapport à cela. Je crois que l'intéressée, de toute façon j'attends des excuses de sa part, tant qu'elle ne se sera pas excusée, vous m'autoriserez à ne plus répondre à ses questions car je considère, moi, que je n'ai pas à être traité comme cela.

Quant à la question de Monsieur OUMOURI, tout cela est parfaitement clair, parce que si nous avions voulu faire un voyage somptueux, nous n'aurions pas emmené des journalistes, dont vous savez très bien quand même, et tous les journalistes dont des journalistes nationaux, qu'ils écrivent ce qu'ils veulent et c'est tant mieux. Simplement, il y a des opérations de communication par rapport à ce tram qui devient un modèle en France, c'est tout, rien de plus. Je n'ai rien à dire de plus.

Simplement, ma conclusion ce sera ça : lorsqu'on accuse, il faut des preuves et lorsqu'il n'y a pas de preuves, l'insinuation est très grave. Ce n'est pas Jean-Louis FOUSSERET qui a dit cela, c'est Claude GUEANT hier matin, lorsqu'il est intervenu concernant un certain nombre d'affaires. Donc, je pense que pour une fois je suis d'accord avec Claude GUEANT, c'est très grave d'insinuer ça. Je ne veux pas polémiquer là-dessus, si de tels propos mettant en cause mon honneur se reproduisaient, à ce moment-là, je saisirai la justice. Le sujet pour moi est clos.

Gabriel on passe au point 1.1.2.

Applaudissements dans l'Assemblée.

Mme PEQUIGNOT.- Monsieur le Président, je vous prie de m'excuser, pas pour mes propos, je vais développer aussi une réponse parce que j'arrive, je m'excuse pour le retard, des problèmes familiaux, et je ne vais pas m'étendre dessus.

Par contre, je suis arrivée au moment même où Monsieur BAULIEU terminait son intervention, j'ai cru effectivement comprendre qu'il était question de mon intervention, en tous cas de mon communiqué de presse.

Monsieur le Président, j'ai lu avec incrédulité votre réponse à mon communiqué de presse tirant la sonnette d'alarme sur les conséquences de l'éviction d'Alstom du marché du tramway bisontin et votre nouveau costume de VRP de CAF, concurrent espagnol du champion franc-comtois.

Tout d'abord, sur la méthode, votre tentative d'intimidation et vos menaces sont indignes sur le fond concernant l'éviction d'Alstom du marché du tramway Grand Bisontin. Vous expliquez que ce n'est pas votre faute, que c'est la faute de l'Europe et de sa législation sur les appels d'offres. Une Europe du moins disons sociale, industrielle, écologique. Vous justifiez le choix de l'entreprise espagnole CAF par l'Agglomération par une règle des marchés européens quasi castratrice qui ne laisserait aucune place à la défense des intérêts de notre Agglomération et sa Région. Ce discours victimaire est parfaitement scandaleux et de nature à engendrer le rejet de l'Europe par les Grands Bisontins et favoriser ainsi la montée des extrémismes.

Protestations dans l'Assemblée. Une grande majorité des Délégués communautaires quitte la salle.

Pourtant, François REBSAMEN, Président du Grand Dijon, ainsi que 39 autres Présidents d'agglomérations françaises ont sans hésitation fait le choix de la qualité Alstom et ses tramways fabriqués de A à Z en France. Tous ces élus ne maîtrisaient pas la législation européenne des marchés publics comme vous l'insinuez ?

Monsieur le Président, je suis profondément Bisontine, Franc-comtoise, Française et Européenne, mais mon Europe à moi n'est pas votre Europe, celle qui vous dicte l'éviction sans état d'âme du constructeur régional Alstom, un de nos plus gros pourvoyeurs d'emplois. Il est de mon devoir d'élue, à la fois régionale et de l'Agglomération, de vous rappeler votre responsabilité en matière de protection de notre tissu industriel et de nos emplois. Mon Europe à moi, Monsieur le Président, n'est pas la vôtre, celle qui vous encourage à privilégier le moins-disant industriel, technologique, social, économique et environnemental. Mon Europe à moi n'est pas la vôtre, celle qui, au lieu de vous encourager à vous battre pour que chaque Bisontin, chaque Grand Bisontin, puisse trouver un emploi, vous incite à développer l'emploi à Bagnères-de-Bigorre et en Espagne. Pendant ce temps, qui défend et protège les demandeurs d'emplois Grands Bisontins, sachant que le chômage par endroits atteint les 40 % - je parle ici surtout des quartiers populaires ? Ne pas en tenir compte lors de l'attribution des marchés publics s'apparente à de la naïveté économique, industrielle et sociale. Un grave défaut et même une faute politique lorsqu'on est Président d'une agglomération, capitale régionale, comme Besançon.

Une grande majorité des Délégués communautaires quitte l'Assemblée pour manifester son désaccord.

Monsieur le Président, vous voyez que mon Europe à moi n'est pas la vôtre, celle qui vous rend insensible à la préservation de nos intérêts économiques. Quelle règle européenne peut vous interdire de vous interroger sur le préjudice industriel, que le choix d'un fournisseur comme CAF peut infliger à la capitale comtoise ? Quelle règle européenne peut interdire à la commission d'appels d'offres et au Président de l'agglomération de s'intéresser à la création ou au maintien d'emplois sur notre territoire ? Quelle règle européenne peut vous interdire d'être stratège et de vous interroger sur la désindustrialisation de l'agglomération de la Franche-Comté que peut engendrer l'attribution d'un tel marché à un concurrent d'Alstom comme CAF ?

Comme je l'ai dénoncé précédemment, Monsieur le Président, proposer à Alstom d'être un simple sous-traitant de CAF dans le marché du tramway bisontin peut-être vécu comme une humiliation par de nombreux Bisontins. Vous affirmez exercer une influence afin que sur les 36 M€ versés à CAF, un petit million revienne, un petit million d'euros reviennent à Alstom. C'est l'équivalent d'une petite semaine de fabrication de moteurs à Ornans. Vous voyez, Monsieur le Président, quand on veut, on peut. Mais alors, cette pression exercée sur l'entreprise CAF afin qu'elle achète les moteurs auprès d'Alstom est-elle réglementaire ? Par cette manœuvre, vous prétendez aider Alstom, mais en réalité, avec la complicité de CAF, obtenir des moteurs fabriqués à Ornans vous permettrait de maquiller la réalité. Si Alstom ne vous fournit pas les moteurs, la vérité éclate au grand jour. Aucune pièce du tramway bisontin de CAF ne sera fabriquée en France. Un comble pour la capitale régionale, berceau d'Alstom.

Dans votre lettre ouverte, vous réfutez être le VRP de CAF. De deux choses l'une : comme vous me l'avez dit une fois, soit vous faites semblant de ne pas comprendre ce qui vous est reproché, soit vous faites preuve d'une naïveté blâmable vis-à-vis de l'entreprise espagnole CAF. N'aviez-vous pas compris que la stratégie marketing et communication de CAF en France reposait totalement sur l'agglomération bisontine et son Président en particulier ? Réalisez-vous que CAF pourra désormais citer la CAGB en exemple auprès des autres agglomérations françaises souhaitant s'équiper d'un tram ? Réalisez-vous que vous fournissez à CAF un argument en or massif ? Il pourrait désormais affirmer : « Nous avons battu Alstom sur son territoire historique, la capitale comtoise ». Réalisez-vous que pour la société CAF, pouvoir compter sur le soutien infailible de l'agglomération bisontine, la mise à disposition de logistique publicitaire et son Président comme porte parole, représente une valeur ajoutée inestimable ? Croyez-vous vraiment que, sur les conseils de CAF, proposer au Grands Bisontins d'admirer dès à présent la maquette d'un tramway qui ne sera en service qu'en 2014 réponde à leurs attentes ?

Concernant le cadeau de 400 000 € que vous avez reçu de la part de CAF sous forme d'une maquette, pourquoi n'avez-vous pas exigé une autre contrepartie ? Par exemple : l'implantation de CAF en France, notamment l'implantation de CAF dans l'agglomération bisontine, sachant que le Grand Besançon est son tout premier client en France. Vous auriez pu également exiger la réduction du coût global pour alléger la facture. Avez-vous compris qu'en acceptant ce cadeau vous deveniez de facto l'ambassadeur de CAF en France ?

Concernant vos menaces, je tiens à dire aussi que je me réserve le droit, moi aussi, d'en engager auprès de la justice de notre pays. Il me semble qu'il était de mon devoir, après SONORAMA et la Cuisine Centrale, respectivement 1 M€ et 7 M€ gaspillés sans résultat au bout, il me semblait que les Grands Bisontins étaient en droit d'exiger des réponses. Le Grand Besançon est-il devenu un terrain d'expérimentations ?

Pour ce qui concerne votre voyage en Espagne, vous expliquez que c'était uniquement dans le cadre de votre rôle de VRP de la région et de Besançon auprès des acteurs économiques espagnols. La composition de la délégation qui vous accompagnait ne comportait aucun chef d'entreprise, j'ai trouvé cela très étonnant.

Monsieur le Président, vous voyez, en matière de tram, je pense qu'il y a encore des réponses à apporter aux Grands Bisontins.

M. BAULIEU.- J'exprime le souhait que le Président ne s'abaisse pas à répondre. J'ai simplement deux choses à vous dire. Nous sommes dans un Etat de droits et nous, nous respectons le droit. Si pour faire votre publicité, puisqu'il ne s'agit que de ça, vous vous asseyez sur le droit, c'est votre responsabilité, mais nous ne vous rejoindrons pas sur cette irresponsabilité. Le droit s'applique à tout le monde, nous sommes les premiers à devoir l'appliquer. Ensuite, sur le volet de l'insulte prononcée, je vous renvoie à votre responsabilité également. J'en ai terminé.

Pendant que vous reprenez vos places, je vous confirme que j'ai exprimé le souhait que le Président ne réponde pas, qu'il ne s'abaisse pas à répondre. Si d'aucuns veulent descendre dans le caniveau nous ne sommes pas obligés de les y suivre. Voilà le souhaite que j'ai émis.

Applaudissements dans l'Assemblée.

M. LE PRESIDENT.- Je remercie seulement l'Assemblée pour ce geste de solidarité. Je passe la parole à Robert STEPOURJINE.

M. STEPOURJINE.- Simplement, je veux justifier ma stature ici en tant que membre du Bureau et je suis resté pour écouter ce que vous avez dit, parce que, d'une part, je fais partie du Bureau, donc je suis aussi responsable que le Président des choix qui sont faits et des décisions qui sont prises. Je voulais écouter les infamies que vous avez prononcées à l'égard du Président parce que celles-ci vont également à l'égard de l'ensemble des membres du Bureau qui sont ici.

Applaudissements.

M. LE PRESIDENT.- Je vais mettre le rapport I.1.1 aux voix quand même puisque nous n'avons pas voté. Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Six abstentions. Quels sont ceux qui votent contre ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n° I.1.2 - Dotation de solidarité communautaire 2011 - Volet solidarité économique

M. BAULIEU - Le rapport I.1.2 consacré au volet solidarité économique de la dotation de la solidarité communautaire. Vous avez en mémoire les délibérations précédentes que nous avons prises sur les autres volets. Il s'agit là de compléter la DSC 2011 sur le volet économique à partir des déclarations de permis de construire économiques de 2010, vous avez tous les éléments. Une précision sur un dossier dont nous différons le traitement et nous nous en expliquons par écrit après d'autres contacts du Maire de Chemaudin puisque nous sommes là également dans un cas atypique mais nous y reviendrons ultérieurement. Ces indications étant données la règle appliquée est identique aux règles mises en œuvre les années précédentes et vous avez les montants globaux.

Ce volet solidarité économique global s'élève à 1 207 120 €. Je vous invite, d'ailleurs, par rapport à l'écrit que vous avez en main dans votre rapport à la page 25 à bien vouloir corriger un pied de colonne, total cumulé permis de construire 97 à 2010. Vous avez la somme de 1 770 231 c'est une erreur vous devez bien noter là le chiffre qui est dans le rapport 1 207 120 €.

M. LE PRESIDENT - Est-ce qu'il y a des remarques par rapport à ça ? Pas d'abstentions ? C'est adopté.

Rapport n° I.1.3 - Reconduction de l'AE-CP « Réalisation et diffusion du magazine Grand Besançon »
pour 2012-2014

M. BAULIEU - Le rapport suivant est relatif à la reconduction de l'autorisation d'engagement à crédit de paiement « Réalisation et diffusion du magazine du Grand Besançon » pour la période 2012-2014. Il s'agit de renouveler un dispositif existant puisque nous sortons d'une première série de 3 années. Ce dispositif vous l'avez dans le tableau résumé en bas de la page 27 avec un montant de 660 000 € et avec les recettes de publicité égales aux précédentes. Une mention s'il y a une majoration de 60 000 € de cette autorisation d'engagement c'est tout simplement pour disposer dans notre contractualisation d'un dispositif plus souple pour pouvoir, une fois l'an par exemple, éditer un document complémentaire.

M. LE PRESIDENT - Est-ce qu'il y a des remarques ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Des oppositions ? C'est adopté. Rapport suivant.

Rapport n° I.1.4 - Appel d'offres relatif à l'achat de prestations de services postaux -
Autorisation de lancement et de signature du marché

M. BAULIEU - Le rapport suivant est un peu formel. Il s'agit de l'appel d'offres relatif à l'achat de prestations de services postaux, autorisation de lancement et de signature du marché. Dans le cadre d'un groupement de commandes entre la CAGB et puis les organismes proches le SCOT, le SYBERT, le syndicat de La Vèze tous simplement pour respecter les règles en matière d'usages de la Poste désormais, nous devons lancer cette consultation qui devrait se terminer auprès de la Poste néanmoins. Mais formellement nous devons le faire, c'est la loi qui nous l'exige désormais.

M. LE PRESIDENT - Est-ce qu'il y a des remarques ? Des abstentions ? Des oppositions ? C'est adopté.

Ressources Humaines

Rapport n° I.2.1 - Ajustement techniques de la liste des emplois permanents

M. BAULIEU - nous passons au rapport relatif aux ressources humaines. Ajustements techniques de la liste des emplois permanents.

M. LE PRESIDENT - Simplement, puisque nous quittons les rapports financiers, je ne sais pas si on vous a distribué la note relative à l'encours de la dette, elle a été distribuée ? Vous avez pu voir qu'effectivement il y a eu dans un grand journal « Libération » l'annonce que l'Agglomération faisait partie des communes qui avaient des soucis avec des emprunts. Il n'en est absolument rien. Il y a eu une confusion entre le caractère structuré de l'emprunt et la toxicité de cet emprunt. Je ne vais pas vous lire la lettre tout ça est expliqué, il n'y a pas d'emprunts toxiques. Nous avons demandé à Libération de corriger l'information je ne sais pas s'ils le feront. Nous ne savons pas comment ces documents de DEXIA, qui n'étaient pas justes, sont arrivés jusqu'à Libé ou si entre temps, voyant les difficultés dans lesquelles se trouve DEXIA on peut penser qu'il y a peut-être eu quelques mauvaises informations qui sont passées. En tous cas je voulais vous rassurer cet emprunt là n'est pas toxique, il est au contraire même très favorable à l'Agglomération. Nous n'avons pas d'emprunts toxiques à l'Agglomération mais je pense que tout cela est dit dans cette note. Il est inutile que j'en dise plus. On parle des rapports de personnels, Gaby.

M. BAULIEU - Sur le rapport I.2.1 ajustements techniques concernant quelques postes. Tout d'abord la création d'un poste d'infographiste au sein de la Direction Communication. C'est une création nette de poste que nous vous proposons considérant qu'après analyse, c'est le challenge que nous proposons à l'équipe, considérant que nous aurions ainsi les ressources sur place et donc plus réactives mais également sur un plan pécuniaire, l'ambition d'avoir un coût final moins élevé. En gros nous partons avec un challenge de 40 000 € de charges et de 52 000 € d'économies.

Thomas ROUSSET sourit parce qu'il sait ce que je lui ai dit « Chiche Thomas » mais voilà ce sera à réaliser. C'est le premier point.

Le deuxième est relatif à l'évolution des termes d'un contrat de travail à durée indéterminée concernant le responsable des services culture, tourisme et sport. Vous savez que nous avons, conformément au droit en vigueur, un certain nombre de personnes sous contrat à durée indéterminée qui ne sont ni des contractuels classiques ni des personnels sous statut. La situation de ces personnes doit être révisée périodiquement c'est de cela dont il s'agit en l'occurrence et de surcroît nous pouvons ajouter que la personne donne toute satisfaction dans son activité et la manière qu'elle a de la conduire.

Ensuite il y a une série d'ajustements concernant la mise en œuvre du projet d'établissement du Conservatoire à Rayonnement Régional. Il s'agit tout simplement de prendre les dispositions conformes à ce que nous avons arrêté dans le projet d'établissement que nous avons voté en assemblée, pour être au rendez-vous des compétences et des capacités à réaliser les enseignements que nous avons pris l'engagement de dispenser. Voilà sur ce rapport.

M. LE PRESIDENT - Est-ce qu'il y a des remarques par rapport à ce rapport ? Est-ce qu'il y a des oppositions ? Oui Monsieur BONNET, une prise de parole.

M. BONNET - Je constate avec satisfaction que la création du poste vise à faire des économies. Ceci étant, je suis de ceux qui souhaiteraient que nous arrivions aussi à mutualiser un peu plus en matière de communication avec la Ville, puisqu'il y a une volonté de communication large de la Ville à l'Agglomération, qui a terme me semble devoir être une communication commune et qui sera aussi un moyen d'économiser de l'argent et d'être plus efficaces. Je crois savoir que le service communication de la Ville réfléchit à son fonctionnement actuellement et qu'il y a des compétences qu'on peut largement utiliser au mieux, dans l'intérêt des deux collectivités.

Ensuite pour ce qui est du Conservatoire à Rayonnement Régional la presse a fait état d'inquiétudes, il y a quelques temps, j'avais posé la question en Conseil Municipal on m'a dit qu'il n'y avait pas de soucis. Je voudrais savoir, suite à l'audit sans entrer dans des questions de personnes, où on est et qu'est-ce qui peut éventuellement changer dans le fonctionnement du Conservatoire.

M. BAULIEU - Je vais répondre dans l'ordre des questions posées. Sur le poste d'infographiste nous avons eu la même démarche en termes d'interrogations et si nous avons eu la disponibilité au niveau de la Ville nous aurions d'emblée opté pour cette formule là, tel n'est pas le cas, mais j'ajoute immédiatement que ce type de poste, ce type de fonction a vocation, de notre point de vue, à être mutualisé un jour. Tout en soulignant néanmoins que tant qu'il existe deux institutions, il y a des aspects de la communication qui sont porteurs d'identité que nous devons savoir préserver. Mais cela ne veut pas dire que sur des missions de ce type que nous ne pouvons pas les mutualiser, nous partageons donc ce point de vue.

Sur l'autre point plus général qui a été parfois relayé un peu dans la presse, je resterais très factuel avec la réserve qu'on doit avoir au stade où nous en sommes. Nous avons, parce que lorsqu'on dit on ne parlera pas de personnes on s'agit qu'il s'agit du directeur du Conservatoire. Dans cette affaire nous avons eu des préoccupations, sur un certain nombre d'éléments de fonctionnement ou de dysfonctionnement. Nous avons réalisé un audit interne avec un prestataire extérieur qui a confirmé nos préoccupations. A partir de là nous avons besoin d'aller un peu plus au fond des choses. Pour ce faire, sans qu'il s'agisse d'une sanction, précisons-le, nous avons prononcé la suspension du directeur tout simplement pour créer les conditions de sérénité nécessaires à la réalisation dans cette enquête administrative, réalisée par nos moyens. Ce qui a été fait. Sur le plan de la situation de l'intéressé presque instantanément nous avons eu une notification comme quoi il était en arrêt maladie, ce qui suspend la suspension, donc l'intéressé est en arrêt maladie. A l'issue de cette enquête administrative nous en avons bien évidemment tiré les conclusions, nous aurons à notifier à l'intéressé notre décision qui comportera à la fois formellement la mention des griefs qui lui sont faits où reprochés, et de la sanction qui sera appliquée, nous en sommes là.

Aujourd'hui aucune notification formelle n'a été faite tout simplement parce qu'elle ne pourra intervenir qu'à compter du jour de reprise d'activité de l'intéressé. Au-delà, dans le cadre de ce que le droit nous autorisera à dire nous communiquerons, mais seulement dans ce cadre là. Voilà où nous en sommes. Mais en aucun cas nous n'avons agi de manière précipitée. Je crois que c'est un mot de cette nature que j'ai lu quelque part.

M. REYLE - Pourquoi ne pas avoir attendu les résultats de l'audit, d'avoir des choses formelles et fortes, des paramètres de jugement avant d'exclure quelqu'un ou de le suspendre.

M. BAULIEU - Raymond, il faut écouter ce que l'on dit.

M. REYLE - J'écoute mais justement

M. BAULIEU - Je viens de le préciser, que lorsqu'on prononce une suspension ça n'est pas une sanction.

M. REYLE - Moi je le prendrais comme une sanction.

M. BAULIEU - Il faut prendre les choses au pied de la lettre, telles qu'elles sont.

M. REYLE - Ce n'est pas une promotion en tous cas.

M. BAULIEU - Mais lorsque nous avons pris cette décision, je parle sous l'autorité du Président, je ne souhaite pas rentrer dans un débat ça n'est pas le lieu même dans la question tu es invité à une forme de réserve. Je partage ce point de vue. Nous n'avons jamais agi de manière précipitée. Si nous avons diligenté une enquête interne, administrative, c'est parce que l'audit précédent nous y incitait fortement. Nous avons des éléments qui nous conduisaient à considérer qu'il était nécessaire d'aller plus loin et que pour se faire, ce n'est pas quelque chose de très étonnant, il était quand même préférable et tout simplement les procédures administratives sont là pour ça, d'écarter quelques temps l'intéressé et c'est le sens de la suspension c'est tout. Le reste je ne ferais que me répéter.

M. LE PRESIDENT - Je crois que lorsque l'intéressé aura repris son travail il lui sera communiqué la sanction, si sanction il y a, qui lui sera appliquée avec les motifs. A partir du moment où il y avait un audit qui montrait un certain nombre de choses je crois qu'il était juste que l'administration lance une enquête administrative c'est tout. Je n'ai rien de plus à ajouter par rapport à cela. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Quels sont ceux qui sont contre ce rapport, qu'ils lèvent la main. Je n'en vois pas. Qui s'abstiennent ? Il est adopté. Rapport suivant, 1.2.2.

Rapport n° 1.2.2 - Evolution de l'organisation du travail des gardiens de déchetterie du SYBERT

M. BAULIEU - Le rapport suivant 1.2.2 sur l'évolution de l'organisation du travail des gardiens des déchetteries du SYBERT. Si vous avez la mémoire d'un certain nombre de choses que nous avons déjà voté c'est tout simplement les suites logiques en matière d'ajustements des rythmes de travail des agents concernés par l'évolution du fonctionnement donnée aux déchetteries, conformément à notre plan d'évolution de la collecte et du traitement des déchets. Je ne vais pas reprendre l'ensemble des éléments dont nous avons tous connaissance sur l'évolution des jours, des horaires des déchetteries, également sur l'évolution dans leur fonctionnement. Vous avez dans le rapport les différents éléments qui ont concerné la situation des agents à la fois en termes d'évolution des horaires de permanence, les jours les plus sensibles parce qu'il est fait état dans ce rapport de l'attente aussi des usagers d'ouverture notamment les samedis, les lundis et on comprend pourquoi, des plages horaires nécessaires. Vous avez donc tous ces éléments là. Vous avez aussi les éléments relatifs à l'évolution de la situation des personnes, quant aux modifications des durées d'activité, quant à l'évolution de la prise en charge des déplacements lorsqu'il y en a, de leurs implications dans le choix de leur site de travail, dans le fait que pour un certain nombre compte-tenu de l'importance de l'activité il leur sera possible d'évoluer professionnellement dans la carrière.

Bref, il y a une série d'éléments de cette nature et puis il y a ce qui résulte de l'organisation générale du dispositif touchant à assurer la continuité du service et donc à une gestion différente des autres agents dans d'autres domaines d'activité relative aux absences que ce soit pour congés ou pour RTT, et d'ailleurs avec soit les régimes antérieurs à 2006, soit le régime postérieur à 2006, qui est une assimilation du dispositif en vigueur à la Ville. Mais avec forcément, pour respecter cet étalement dans le temps, une forme de plus grande rigidité dans la programmation d'où cette méthode de programmation annuelle des présences et des absences des agents avec amendement possible de manière trimestrielle. C'est le sens de cet avenant au protocole ARTT et le sens de la délibération qui vous est soumise.

M. LE PRESIDENT - Est-ce qu'il y a des remarques ? Je n'en vois pas. C'est donc adopté. Rapport suivant Robert.

Commission n°07 : Habitat, Politique de la Ville

Rapport n°7.1 - Demandes de subventions dans le cadre de l'OPAH

M. STEPOURJINE - Il s'agit de demandes classiques de subventions dans le cadre de notre OPAH d'un montant total de 163 452,50 € pour la réalisation de 25 logements à loyer conventionné, de 2 logements à loyer conventionné très social et de 3 logements pour propriétaires occupants dans le cadre des économies d'énergie ou de prévention du handicap.

M. LE PRESIDENT - Mesdames HINCELIN, POISSENOT et Monsieur STEPOURJINE ne prennent pas part au vote. Est-ce qu'il y a des remarques ? Je n'en vois pas. C'est adopté. Commission n°8 : Relation avec les partenaires, les autres collectivités JPG.

Commission n°08 : Relations avec les partenaires, les autres collectivités les secteurs, Aide aux communes

Rapport n°8.1 - Transfert au SDIS des Centres de Première Intervention (CPI) de Boussières, Chalezeule et Pouilley-les-Vignes

M. GOVIGNAUX - Il s'agit d'une question purement formelle. Le 1^{er} janvier 2000 la compétence incendie à été transférée de feu le District au SDIS. Mais depuis les biens immobiliers affectés au CPI de Boussières, Chalezeule et Pouilley-les-Vignes n'ont pas été transférés. Il s'agit donc de régulariser cette situation.

M. LE PRESIDENT - J'imagine qu'il n'y a pas de remarques c'est vraiment une proposition classique. Pas de remarques ? Oui vas-y.

M. REYLE - J'en ferai une quand même parce que cela fait 10 ans que la caserne de Chalezeule a été affectée au SDIS ou au Conseil Général avant et elle va être désaffectée à partir de décembre ou janvier et la convention arrive 3 mois avant qu'elle soit reprise par la commune. J'avais fait une lettre au Directeur du SDIS pour lui signaler quand même que cela pouvait attendre 3 mois pour Chalezeule mais il m'a dit qu'en fait comme cela se faisait pour tous les autres centres il fallait le mettre dans le même wagon. Je trouve curieux que 3 mois avant le fait que la caserne de Chalezeule soit reprise par la commune il faille faire une convention pour la mettre à disposition du SDIS qui l'a depuis la création.

M. LE PRESIDENT - Je pense que cela doit être des règles administratives.

M. REYLE - Oui c'est le problème mais enfin c'est pour signaler que des fois l'administration ce n'est pas toujours évident.

M. LE PRESIDENT - Oui d'accord c'est un peu compliqué tout ça mais on ne peut pas faire autrement surtout. Cela dit il n'y a pas de remarques ? Gestion des déchets ménagers, Jean-Pierre.

Commission n°09 : Gestion des déchets ménagers et assimilés

Rapport n°9.1 - Avenant au marché de collecte de Sita

M. TAILLARD - Il s'agit du marché de collecte des cartons des commerces sur le périmètre de la Ville. Ce marché a été attribué à la société SITA CENTRE EST. Elle a été absorbée par la société SITA MOS et cette société a pris un nouveau nom qui est le nom de SITA CENTRE EST, j'espère que tout le monde a bien suivi.

Donc la société n°1 a été absorbée par une société n°2 mais qui après a éprouvé le besoin de changer de nom et de prendre le nom de la société n°1.

Vous êtes invités ce soir à autoriser le Président à signer la convention avec la société n°2 ayant pris l'appellation de la société n°1.

M. LE PRESIDENT - Je pense que cela ne pose pas de problèmes. Il n'y a pas d'oppositions ? Transports Jean-Claude.

Commission n°02 : Transports, Infrastructures, Déplacements

Rapport n°2.1 - Tramway - Avenant et marché complémentaire à un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage et au marché de maîtrise d'œuvre Infrastructures

M. ROY - Rapport 2.1. C'est un rapport qui régularise en fait de longues négociations, qui ont duré un an, avec différents acteurs, dont notre assistant à maîtrise d'œuvre, pour obtenir un accord financier accepté par toutes les parties. Négociations longues, persévérantes, qui nous permettent de rester dans l'enveloppe des 228 M€, valeur 2008.

Ce rapport comprend l'estimation des travaux et l'estimation des études et des marchés d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du tracé de référence que nous avons validé en juin 2010 ; tracé allongé de 500 mètres supplémentaires, de l'ouvrage d'art du pont Battant et du quai Vieil Picard et une station supplémentaire, vous vous rappelez, une 31^{ème} station.

Il est proposé la signature d'un avenant n°1 au marché d'OPC pour 500 000 € hors taxes et présentant une nouvelle répartition des honoraires entre les différents contractants, la SedD et EGIS RAIL, d'un avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre Infrastructures pour 176 590 € hors taxes et permettant de faire évoluer le montant prévisionnel des travaux d'infrastructures de 60 235 388 € hors taxes et hors aléas, à 75 012 400 € hors taxes et hors aléas. Et d'un marché complémentaire au marché de maîtrise d'œuvre infrastructures permettant de compléter les limites d'intervention du maître d'œuvre infrastructures par la prise en compte de l'allongement et d'une modification du tracé dont je viens de parler.

Ces montants sont, vous l'avez compris déjà, tous inclus en montants estimés dans la valeur de juin 2008 du projet, 228 M hors taxes avec une tolérance de 5 %.

La commission d'appels d'offres du 16 septembre a donné un avis favorable aux 2 avenants et au marché complémentaire de maîtrise d'œuvre.

M. LE PRESIDENT - Est-ce qu'il y a des remarques ? Monsieur BONNET.

M. BONNET - Je vais être rapide, je ne vais pas refaire le débat du tramway. On va bien entendu s'abstenir sur les 2 points relatifs au tramway. Je voudrais aussi, très rapidement revenir, dans la mesure où Mireille PEQUIGNOT n'était pas là lorsque je me suis exprimé, redire en sa présence que je ne doute pas de la régularité de la commission d'appels d'offres et de l'honnêteté qui prévaut à l'Agglomération, ceci étant il y a des questions politiques qui sont posées, qu'elle a posées, et qu'il me semble devoir être entendues aussi. Pour ma part, étant européen je ne considère pas une entreprise espagnole comme étrangère mais je préfère en effet que les emplois puissent venir en Franche-Comté. Les liens qui peuvent être créés avec CAF peuvent être, comme l'a suggéré Mireille, l'occasion à terme de permettre de l'investissement de capitaux espagnols en Franche-Comté et il y a un lien historique avec l'Espagne, alors pourquoi pas et de création d'emplois en Franche-Comté à terme. Mais d'autre part, j'ai cru comprendre qu'Alstom ne faisait pas forcément ses tramways en Franche-Comté mais qu'on pouvait par le biais de CAF avoir des moteurs Alstom et donc des emplois en Franche-Comté. Bien sûr sur le plan politique je serai très vigilant pour ma part à la question de l'emploi en Franche-Comté.

M. LE PRESIDENT - Merci. Monsieur GONON.

M. GONON - Juste une petite précision d'ordre chronologique. Cet avenant est un avenant valeur octobre 2011. Peut-on considérer qu'en 2008 on intégrait cette évaluation supplémentaire de 15 M dans un coût 2008 ou dans un coût 2011 ?

M. ROY - Lorsqu'on valide le tracé de référence, le 30 juin 2010, on tient compte des études d'avant projet et des études projet sur le tracé de référence validé précédemment passant par le centre Ville. L'objet de ces avenants c'est de prendre en compte la décision de faire des études complémentaires sur un linéaire plus long, qui passe par le rue du 8 Mai, le pont Canot, les quais, le pont Battant et l'avenue Cusenier, itinéraire plus long, 2 ouvrages et puis une 31^{ème} station que nous avons appelée pour l'instant Corvée mais dont le nom va changer. Voilà l'objet de ces avenants mais à l'époque l'estimation avait été faite par l'assistant à maîtrise d'ouvrage d'une valeur de 228 M €, valeur juin 2008.

Il fallait donc l'exercice des négociations longues et persévérantes difficiles. Elles ont été longues parce qu'il y a eu des moments d'achoppements ou nous n'étions pas du tout d'accord et il a fallu tout ce temps pour rester « dans les clous » d'une estimation qui avait été faite au moment de la modification du tracé.

M. GONON - Donc les valeurs annoncées aujourd'hui sont bien les valeurs octobre 2011 ?

M. ROY - On revient toujours au socle qui a présidé à la sortie du projet, toujours la valeur de juin 2008, premier tracé de référence du projet tramway.

M. LE PRESIDENT - Ce qu'il veut dire c'est ces sommes là elles seront actualisées 2011 ou est-ce qu'elles sont déjà actualisées ? C'est ce qu'il veut savoir.

M. ROY - Non celles-là ne sont pas actualisées. Elles le seront comme le seront les 228 M €, ligne par ligne. L'actualisation se fera ligne par ligne sur cette masse des 228 M €. Jusqu'à la mise en service du projet tramway en 2015.

M. LE PRESIDENT - Il y aura au fur et à mesure chaque année, en février ou mars, nous modifierons les autorisations de programme pour tenir compte de l'actualisation. Il est clair qu'au mois de mars 2012, le prix de référence pour tenir ces 228 M, plus ou moins 5 %, sera donc actualisé chaque année. Non pas d'un montant, il est prévu à peu près 2 % pour avoir un ordre d'idée, mais c'est actualisé chaque année ligne par ligne. C'est-à-dire il y a des lignes où l'actualisation ne bouge pas puisque d'abord ce sont des études qui sont déjà payées, d'autre ou ça peut être 0, des minoration il n'il y a n'en a pas malheureusement, d'autres peuvent être à 2 %, d'autres à 3, d'autres à 3,5. Les indices des marchés, nous aurons une actualisation en 2011 qui sera, je ne sais pas à combien peut-être à 235, 240 M mais qui sera ramenée à la valeur 2008 à 228 M. Chaque année nous réactualiserons nos autorisations de programme. Oui.

M. REYLE - Je voudrais préciser qu'on confond souvent dans les marchés actualisation et révision. L'actualisation se fait lorsqu'un entrepreneur fait une offre de prix et qui est actualisée au début du commencement des travaux. Et cette formule d'actualisation ne comprend pas de marge de neutralisation, en général 15 % qui figurent au début comme vous l'avez déjà vu sur les marchés.

Par contre, à partir du moment où il y a notification les prix sont actualisés sans marge de neutralisation de 15 %, en cours de travaux les prix sont révisés, à partir du moment où ils ont été actualisés en tenant compte d'une formule des prix qui met cette marge de 15 % en valeur, donc l'augmentation est moins forte.

Il y a 2 choses bien différentes ; l'actualisation jusqu'au moment de la notification et la révision en cours de travaux. Si cela dure 1 an ou 2 ans les prix augmentent aussi, la formule est la même mais elle n'a pas de marge de neutralisation. Il faut donc bien scinder les 2. Dès que les marchés seront notifiés les prix seront actualisés et en cours de travaux ce sera révisé.

M. LE PRESIDENT - Merci Monsieur l'ingénieur du génie rural pour ces précisions importantes. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Madame GELIN.

Mme GELIN - Je remarque quand même que cette année, au mois de mars, on en était à 243 M€ actualisés depuis 2008. Je voudrais comprendre un petit peu mieux. Là finalement on va être au-delà « des clous » ou on est dans la bonne moyenne pour mars ?

M. LE PRESIDENT - Nous reviendrons avec vous, comme toujours, avec des chiffres très précis, des actualisations très précises aux alentours du mois de mars. Je peux vous dire que nous sommes actuellement totalement dans « les clous ». Nous n'avons pas encore tous les marchés d'autant plus qu'au mois de mars on peut penser que le pont Battant, ayant aussi été attribué, on aura une vision à au moins 80, 90 % du coût et on saura vraiment bien où on est.

Ce que j'ai voulu dire tout à l'heure en répondant à la question de Philippe GONON c'est que c'était 228 M€, valeur 2008, et qu'année après année on allait, comme nous l'avons toujours dit, actualiser avec les indices correspondants. Pour certains il y aura des actualisations qui ne bougeront plus parce que les sommes ont déjà été payées. C'est pour cela qu'on ne peut pas dire 228 actualisés de 2 % par an, c'est là-dessus que nous nous sommes basés, pour certains cela peut être plus pour d'autres cela peut être moins, car peut même être zéro pour des marchés qui sont déjà soldés ou en cours d'être soldés. Mais vous aurez des informations très précises à ce sujet. Tout cela se fait dans la plus totale transparence.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Des abstentions, j'imagine ? 17 abstentions. Des oppositions ? Je n'en vois pas, c'est donc adopté. Le rapport 2.2.

Rapport n°2.2 - Tramway - Etablissement de servitudes pour accrochage de Lignes Aériennes de Contact (LAC)

M. ROY - Pour le projet de tramway il est nécessaire pour assumer l'alimentation en électricité de mettre en place des lignes aériennes de contact sur l'ensemble du tracé, qui sont soit encrées sur les façades, soit posées sur des poteaux. Le Conseil Communautaire décide de rendre applicable les dispositions prévues au Code de la Voirie Routière qui permettront d'établir les servitudes nécessaires à l'accrochage et à l'éclairage public dans le cadre du projet de ce tramway. Dans tous les cas les démarches amiables sont toujours privilégiées c'est ce qui se fait régulièrement et régulièrement, la plupart du temps, on obtient l'accord des propriétaires. Voilà l'objet de ce rapport.

M. LE PRESIDENT - Est-ce qu'il y a des oppositions ? Non. Des abstentions ? 7 abstentions. Le rapport concernant les girouettes.

Rapport n°2.3 - Marché négocié relatif à la fourniture et à l'installation de Girouettes à LED sur les bus urbains du réseau de transport Ginko

M. ROY - Les Girouettes vous avez c'est la petite fenêtre au-dessus du front du bus qui indique, par déroulé, le numéro de la ligne et sa destination. Le présent rapport propose le lancement d'un marché pour la fourniture seule ou avec pose de Girouettes à affichage à LED pour les bus du réseau urbain Ginko. Une vingtaine de véhicules neufs seront équipés en fourniture seule, de 2012 à 2015, et sur la même période à l'horizon de la mise en service du tramway il faudra là-aussi modifier l'affichage, entre 120 et 140 bus qui resteront dans le parc. L'objet de ce rapport c'est de faire un marché conclu sur une durée de 4 ans dont le montant global est estimé à 1 200 000 € hors taxes. Et compte tenu du marché estimé de cette prestation il est proposé que la consultation soit en application du Code des Marchés Publics. Voilà l'objet de ce rapport.

M. LE PRESIDENT - Y a-t-il des remarques ? Madame GELIN.

Mme GELIN - A propos des LED le problème c'est la lisibilité des affichages. La couleur est quand même une chose bien pratique que beaucoup peuvent reconnaître, c'est un pictogramme, c'est significatif. D'autre part, vous avez changé les éclairages des bandes dans les bus, elles sont plus blanches et cela enlève de la couleur et la visibilité des bus est plus tardive. Le problème du LED c'est aussi à peu près la même chose. C'est l'adaptation de la lecture. On parle en commission intercommunalité des aménagements que l'on peut faire mais quelque part je pense que la couleur reste quand même un repaire pour de nombreuses personnes, pour les enfants pour beaucoup de monde.

M. LE PRESIDENT - Les Girouettes que j'ai vues avec des LED, entre autres sur les travaux ou sur des bus c'est rouge ce n'est pas blanc.

Mme GELIN - Ce n'est pas évident. On prend un bus d'une couleur pour aller d'un endroit à l'autre et il est vrai que quelque part cela peut être intéressant pour de nombreuses personnes.

M. LE PRESIDENT - De changer la couleur ? Peut-être je ne sais pas. En tous cas ce n'est pas blanc. Vous voulez dire de changer suivant les lignes de bus d'avoir des couleurs différentes ?

Mme GELIN - La couleur c'est un pictogramme qui peut être reconnu par des gens qui ont des difficultés à lire ou d'autres qui ne savent pas lire. C'est une couleur tandis qu'un LED c'est un écran noir avec des points de couleur et en fait la destination est moins visible.

M. LE PRESIDENT - Monsieur ROY a la réponse, me dit-il.

M. ROY - C'est un dispositif qui a été présenté bien sûr à la commission intercommunale d'accessibilité et qui a été validé parce qu'il a à la fois la destination qui est toujours, comme vous le dites de couleur blanc un peu jaune, mais le numéro de la ligne est dans un carré de couleur de la ligne, comme actuellement. C'est-à-dire, je prends la 24, c'est la mienne, ce sera le chiffre dans du vert, si c'est la 3 ce sera dans du bleu etc. Il y a toujours un code couleur qui reste affecté à la ligne dans tous les cas de figure.

M. LE PRESIDENT - Cela répond à votre question. Merci. Jean-Jacques tu veux rajouter quelque chose ?

M. DEMONET - Simplement pour dire que Madame GELIN à ce propos. Simplement lorsqu'on se consulte avec les associations de personnes non voyantes ou mal voyantes on n'arrive pas à un consensus. Il y en a qui veulent du bleu, il y en a qui veulent du rouge il y en a qui veulent du vert. C'est très difficile de trouver une solution. Comme l'a dit Jean-Claude, on a décidé en commission intercommunale d'accessibilité donc ce seront des couleurs comme ça.

Mme GELIN - Il n'y a pas que les malvoyants, il y a l'ADAPEI, tous ceux qui ont des problèmes de reconnaissance.

M. LE PRESIDENT - Cela a été vu en commission, il y aura des couleurs différentes. Sachez aussi que la maquette du tram nous l'avons faite tester par des associations de personnes handicapées, à mobilité réduite en avant première, qu'elles ont fait un certain nombre de remarques et qu'il va être tenu compte de leurs remarques dans la mesure du possible. Parce que comme dit Jean-Jacques quelques fois il y a des avis différents il faut essayer de trouver une solution commune.

Mme GELIN - Il y a les enfants et les personnes, excusez-moi de revenir une 3^{ème} fois, les personnes qui ont du mal à lire ou qui n'ont pas pu apprendre tout simplement mais qui reconnaissent des trajets avec des pictogrammes.

M. LE PRESIDENT - Je crois que Jean-Claude vous a répondu puisqu'il y a des pictogrammes de couleur.

Mme GELIN - Si la couleur maintient c'est bon, c'est par rapport à Jean-Jacques.

M. LE PRESIDENT - C'est ce qu'il a dit j'ai l'impression.

Mme GELIN - C'est par rapport à Jean-Jacques sur les différentes positions.

M. LE PRESIDENT - Justement, ces Girouettes là elles permettent cela et elles permettent aussi d'avoir une plus grande souplesse et ne plus vous avez vu que les dispositifs auparavant ne sont plus fabriqués. Il faut donc les changer sur les bus que nous allons racheter ou ceux qui vont rester dans le dispositif.

Est-ce qu'il y a des remarques ? Des abstentions ? Des oppositions ? Je n'en vois pas. L'avenant n°2.

Rapport n°2.4 - Avenant n° 2 à la convention de Délégation de Service Public de gestion des lignes urbaines du réseau de transport Ginko

M. ROY - Le rapport 2.4 il a un double objet c'est de mettre en cohérence les modalités de calculs des acomptes mensuels qui sont versés aux délégataires d'une part, et de prendre en compte un nouvel indice GNV, Gaz Naturel pour Véhicules, qui n'était pas aujourd'hui pris en compte par la collectivité et qui permettra d'économiser entre 65 et 95 000 € hors taxes pour l'année 2011.

Nous pouvons dire que ce n'est peut-être pas beaucoup mais dans le contexte où les carburants ont augmenté depuis le début de l'année de plus de 28 % c'est toujours bon à prendre. Voilà l'objet de ce rapport.

M. LE PRESIDENT - Nous espérons qu'ils vont baisser surtout les carburants. Est-ce qu'il y a des remarques ? Je n'en vois pas. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Le rapport 2.5 Jean-Claude.

Rapport n°2.5 - Délégation du Service Public des Transports Urbains - Rapport d'activité 2010

M. ROY - C'est le dernier rapport d'activité de KEOLIS qui a passé la main au 1^{er} janvier à Besançon Mobilités opérateur du groupe TRANSDEV. Je dois souligner que KEOLIS a tout mis en œuvre pour garantir la bonne continuité du service avec le nouvel exploitant, il faut le souligner.

Sur ce rapport qui est condensé mais qui est quand même long, je vais mettre seulement en évidence 5 points :

1^{er} point. Nous avons passé 2 avenants en 2010, l'avenant n°13 modifiant les tarifs d'EVOLIS Gare qui s'appelle maintenant Ginko ACCES. Les personnes à mobilité réduite, depuis le 1^{er} janvier 2011 paient le même prix que tout utilisateur du réseau et nous sommes en avance par rapport à la loi de février 2005. C'est quelque chose qui a été salué par les associations. L'avenant n°14 prolongeait de 6 mois la négociation pour obtenir la négociation avec les 3 candidats et l'avenant n°14 a créé la ligne 17, ligne régulière pour desservir la Citadelle.

2^{ème} sujet. L'année 2010 a été marquée par des événements clés, la hausse des prix du carburant, Gabriel en a parlé dans la DM 2. Mais d'importants mouvements sociaux, 16 au niveau national qui ont été répercutés sur Besançon.

3^{ème} point. L'ouverture du passage sous la rue de Dole pour les lignes du réseau Ginko et des Modes Doubs. C'est quelque chose qui est intéressant aujourd'hui.

3^{ème} point, concernant l'exécution du contrat. Vous avez vu dans ce rapport les abonnés, tous titres confondus, sont toujours plus nombreux. Ils représentent aujourd'hui 83 % du trafic du réseau en 2010. 3 360 voyages ont été comptabilisés pour EVOLKIS Gare et la barre des 30 000 voyages a été franchie pour les personnes à mobilité réduite qui ont un service dédié. Soit une hausse de 18,1 % du nombre de voyages mais une hausse également de 11,4 % du nombre de clients. Nous sommes passés de 87 bénéficiaires en 2000 à plus de 550 aujourd'hui. 550 personnes qui ont désormais la possibilité d'habiter dans n'importe quelle commune de l'Agglomération. L'année 2010 est marquée également par une croissance importante du nombre de stationnements entre les Parcs Relais. Nous sommes aujourd'hui à près de 16 000 véhicules par an.

4^{ème} point, les comptes de la DSP. En 2010 les charges d'exploitation s'élèvent à 31 330 300 € soit une hausse apparente de 6,3 % qui est due au fait que KEOLIS a dû s'acquitter de la taxe sur les salaires avec effet rétroactif. En dehors de cet effet rétroactif les charges d'exploitation n'ont augmenté que de 316 900 € soit 1,07 %. Les recettes de trafic sont passées de 8 117 K € à 8 330 € une hausse de 2,6 %. Le taux de couverture recettes/dépenses atteint 28,36 % contre 29,57 % en 2009, et la contribution du Grand Besançon est passé de 22 997 100 € contre 21 453 200 € en 2009. Si on retire la taxe sur les salaires évoquée auparavant, l'actualisation de la contribution financière forfaitaire a été très modérée en 2010, 139 000 € seulement.

Enfin, en cours d'année 2010 on a poursuivi notre action pour l'accès aux transports pour tous. Négociations avec les nouveaux prestataires des lignes urbaines mais aussi périurbaines. Etudes pour la réalisation d'un service ferroviaire Nord et pour une adaptation du service Intermodal avec la future desserte LGV. Attention particulière avec le service TER cadencé qui est annoncé au mois de décembre de cette année pour les communes qui sont dotées d'une halte. Poursuite des études d'adaptation du réseau Ginko en phase travaux, ce qu'est opérationnel aujourd'hui et pourra accueillir des nouveaux étudiants sur le Hauts de Chazal, en en concluant une charte de partenariat PDE, Plan De Mobilité, avec les Caisses d'Epargne en 2010 et avec l'Etablissement Français du Sang en juillet de cette année.

Voilà rapidement résumé l'objet de ce rapport d'activité 2010.

M. LE PRESIDENT - Je vous remercie. Monsieur LIME Christophe.

M. LIME - Il y a un élément qui n'est pas repris, qui était repris d'habitude chaque année, c'est la vitesse commerciale qui connaît une progression notable en 2010.

M. LE PRESIDENT - Elle est dans le rapport.

M. ROY - Elle est dans le rapport.

M. LIME - J'ai bien dit qu'elle était dans le rapport mais c'est dans la présentation qui vient d'être faite par le Vice-Président.

M. LE PRESIDENT - Parce que j'ai demandé de faire court.

M. LIME - C'était ça. Alors que d'habitude il est très attentif par rapport à ça et c'était une présentation qu'on avait régulièrement, ça justifie un certain nombre de choses quand même. Est-ce qu'on pourrait avoir une explication sur la progression notable en 2010 alors qu'il y avait une dégradation, une stabilisation depuis un certain nombre d'années. Quels sont les éléments qui ont amené à cette progression notable ?

M. ROY - Les éléments de réponse sont par le fait d'améliorations de points noirs effectués avec le concours de la Ville de Besançon. C'est la mise aux normes des carrefours à feux chaque fois, qui est terminée pratiquement maintenant, sauf le dernier qui reste sur les 85, de mémoire, de carrefours à feux sur Besançon il reste la place Leclerc. Tous les autres ont été mis aux normes et quand on remet aux normes les carrefours à feux on prévoit des sas qui permettent aux bus de partir avant la file de voitures qui est en attente aux feux. Voilà ces différents dispositifs qui ont permis d'accélérer la rotation des bus.

C'est aussi des travaux qui ont eu lieu en haut de la Grande Rue qui ont créé, par conséquence, des déviations par d'autres itinéraires qui n'étaient pas affectés par les travaux et tout ça a fait bénéficier de quelques décimales dans la vitesse commerciale globale de l'année 2010.

M. LE PRESIDENT - Monsieur GIRERD.

M. GIRERD - Merci Monsieur le Président. Monsieur le Vice-Président je tiens tout d'abord au préalable à vous remercier du rapport qui a été présenté. Il présente un certain nombre de points intéressants qui font le bilan au niveau de 2010. Par contre je voudrais faire une remarque sur ce genre de rapport. Je crois qu'il faut qu'on évolue en termes de présentation sur la forme comme sur le fond.

Je dirais qu'on ne voit pas dans ce rapport la prise en compte effective des axes de développement durable qui sont certes définis au niveau global de l'Agglomération du Grand Besançon. Je crois qu'il faut qu'on arrive à le définir de façon beaucoup plus explicite sur ce genre de rapport, en particulier sur le plan économique on voit pas mal de choses, pas mal d'informations c'est à peu près complet, par contre sur le plan social et environnemental il y a des choses qu'il faudrait compléter et mieux structurer.

Je fais ça non pas dans une optique de critique mais dans une optique de progression et d'amélioration pour qu'on soit reconnu comme tel parce que j'ai une ambition pour le Grand Besançon et pour la Franche-Comté. En particulier, je vais être précis là-dessus, je ne vois pas par exemple de points précis sur les aspects par exemple d'éco conduites en formation, de formation à l'éco conduite s'il y en a eu. Je ne vois pas par exemple de bilan carbone et de son évolution, je crois qu'il est important de savoir si cela apparaît ou pas. Je ne vois pas s'il y a eu des démarches lancées de mise en place de systèmes de management environnemental de style 14 001.

Je crois qu'il est important que nous puissions le faire de façon un peu plus systématique, de façon plus structurée et d'autre part je dirais que nous ne devons pas cantonner le développement durable au chapitre 4, comme nous le voyons ici, nous devons l'irriguer sur l'ensemble des rapports et avoir une démarche un peu plus systématique et un peu plus de mise en évidence de ce genre de problèmes.

M. LE PRESIDENT - Cela dit ce genre de rapports vous savez, ces rapports d'activité sont très normés par le Code Général des Collectivités Territoriales. Si on peut, en restant dans la norme le faire, je suis bien sûr favorable au contraire c'est même plutôt bon pour nous. Il faut qu'on regarde s'il est possible de le faire ou pas. Le rapport d'activité il est normé. Il y a un cadre très précis et on doit rester à l'intérieur de ce cadre.

M. ROY - C'est valable pour toutes les DSP que ce soit pour Palente pour tout ça mais si vous avez des questions précises et particulières que vous souhaitez voir énumérées, moi je veux bien.

M. LE PRESIDENT - C'est intéressant.

M. GIRERD - Je pense qu'il est important que ce rapport n'en reste pas au niveau des intentions. Que s'il y a des actions qui sont menées, vous l'avez évoqué dans votre discours, il est intéressant dans ce rapport qui va rester, qu'il y ait la preuve qu'il y a un certain nombre de choses qui sont faites, que ce soit structuré dans cette voie là.

M. LE PRESIDENT - On va regarder si on peut faire mieux l'année prochaine. Parce qu'effectivement s'il y a des aspects de développement durables qu'on peut mieux prendre en compte, enfin au niveau de l'expression, c'est déjà pris en compte actuellement, faisons-le. Madame GELIN.

Mme GELIN - Je voulais savoir quel était le coût des dégradations qui ont été faites aux stations cette année, si elles sont estimées, en tous cas pour le rapport 2010. Ensuite j'aurais voulu savoir s'il y a des mesures prises pour prévenir les clients lorsqu'il y a un arrêt brutal de la circulation des bus parce qu'un chauffeur s'est fait agresser. Et, 3^{ème} point, je voulais savoir également s'il y avait un poste pour assurer la sécurité des personnes lors des transports avec évidemment aide des chauffeurs.

M. LE PRESIDENT - Vous savez qu'il y a, concernant la sécurité des chauffeurs et des personnes, quelque chose effectivement de capital pour nous, il y a des dispositifs que nous avons présentés il y a quelques temps. Des dispositifs d'alarme qui sont reliés directement aux postes de commandement de la police nationale et il y a aussi de la vidéo protection, pas surveillance, à l'intérieur de la plupart des bus. C'est ce qui a d'ailleurs permis, je le signale au passage, que les agressions, toujours trop nombreuses que nous avons eues ces dernières années même si elles sont je crois limitées à quelques-unes, quasiment toujours les auteurs ont été identifiés et arrêtés dans un délai qui va de 4 heures à une journée. Grâce au dispositif que vous avez bien voulu voter il y a quelques temps puisque la plupart des bus sont protégés, c'était pour répondre à votre dernière question. Pour le reste et le montant des dégradations je ne connais pas c'est beaucoup trop de toute façon quel que ce soit.

M. ROY - Ce n'est pas dans le compte du délégataire puisqu'il n'est pas propriétaire des abris de bus ni des poteaux d'arrêt sur les stations. C'est le Grand Besançon qui est propriétaire en dehors de ceux qui sont aujourd'hui la propriété de DECAUD. DECAUD assure lui-même la réparation des dégradations et il en subit des fois, par périodes, beaucoup. Pour le reste c'est le Grand Besançon mais je ne suis pas en capacité de vous donner le chiffre du Grand Besançon pour les stations qui ne dépendent pas de DECAUD mais je peux vous le donner ultérieurement.

M. LE PRESIDENT - Il y avait une autre question. C'était quoi ?

Mme GELIN - Il y avait un autre point, c'était celui de l'information aux clients. Par exemple lors de la dernière grève les bus se sont arrêtés brutalement en plein milieu du dimanche après-midi et les personnes n'étaient pas informées, ont attendu et ne comprenaient pas ce qui arrivait. Est-ce qu'il y a un moyen de pouvoir prévenir dans un futur aménagement des espaces dédiés à l'attente, est-ce qu'on pourrait tenir ou par une lumière les clients informés de l'arrêt des bus ? Cela se fait dans les grandes Villes, on dit tel bus ne circule plus, il y a un problème sur la ligne.

M. ROY - Vous faites référence à une situation particulière qui a été causée par une agression qu'a subie un chauffeur de bus un samedi après-midi. Le délégataire n'a pas été en capacité d'imaginer le niveau de réaction des salariés, notamment des organisations syndicales qui, le lundi matin, à la prise de service dans les 2 dépôts ont décidé par un geste de solidarité avec leur collègue de ne pas prendre le travail. Il n'était donc pas possible, dans ces conditions là, d'aviser. Nous le regrettons tous et nous nous sommes excusés auprès de tous les clients mais nous n'étions pas en capacité d'anticiper et de faire une information la veille, comme cela se fait régulièrement.

M. LE PRESIDENT - Nous avons été pris au dépourvu. Le délégataire l'a appris au moment même ou le travail n'a pas été pris, il ne l'a pas su avant. Nous n'avons donc pas pu informer les clients ce qui est regrettable.

Mme GELIN - Oui mais je veux dire que les personnes qui étaient en Ville ou ailleurs qui voulaient rentrer chez elles ont attendu peut-être très longtemps et c'est peut-être ce signallement là, c'est tout simplement ça, est-ce qu'on peut faire comme certaines grandes Villes le font, un signallement pour dire « ça y est il n'y a plus de bus ».

M. LE PRESIDENT - On l'a fait dès qu'on l'a su mais le matin c'est difficile. Il est vrai que dans quelques temps lorsque nous aurons un réseau, par exemple avec le tramway avec des dispositifs, des panneaux d'affichage électroniques, on peut le signaler immédiatement sur l'ensemble des panneaux. Mais on n'a pas pu prévenir, même auparavant, puisque nous ne le savions pas.

Mme GELIN - Ma proposition c'est de le signaler.

M. LE PRESIDENT - Quels sont ceux qui sont contre, par rapport à ce rapport là, qu'ils lèvent la main ? Excuses-moi Marie-Odile tu avais demandé auparavant je t'avais oubliée.

Mme CRABBÉ-DIAWARA - J'avais une question à Jean-Claude dans la ligne de ce qu'a dit Monsieur GIRERD, c'est comment on explique l'augmentation de la consommation de gasoil aux 100 kilomètres, puisqu'on a une augmentation de 0,9 %.

M. LE PRESIDENT - Pourquoi une augmentation de la consommation de gasoil ?

Mme CRABBÉ-DIAWARA - Page 102. Et puis par rapport aux parcs relais je pense qu'on a vraiment une marge de progrès parce qu'on fait peut-être de la communication institutionnelles ou autre mais, je trouve que sur les parkings relais eux-mêmes on ne voit pas très bien quels sont les services qui sont rendus, qui peut aller sur le parking relais. Vraiment là il y a quelque chose à faire si on veut qu'ils soient plus utilisés. Plus précisément sur Micropolis j'ai essayé par 2 fois, j'ai eu l'impression d'être dans une souricière parce qu'on entre mais on ressort par le même endroit donc on est obligés d'aller faire un grand tour, il n'y a pas de signalétique. Je pense que sur les sites eux-mêmes il y a des marges de progrès. Je voudrais savoir si c'est envisagé et à quelle échéance.

M. LE PRESIDENT - Sur les parkings on a des marges de progrès, je suis d'accord avec toi, en matière de communication, nous pouvons faire mieux et sur Micropolis il est vrai que c'est mal signalé. Je crois que tout ça va être revu dans le cadre des parkings relais liés au tram, mais il est vrai que nous pouvons faire mieux, peut-être même dès maintenant.

Mme CRABBÉ-DIAWARA - On peut, par exemple mettre des pictogrammes, un pain pour dire qu'on peut trouver son pain enfin des petites choses qui sont.....

M. LE PRESIDENT - Je suis d'accord. La consommation par contre je ne sais pas pourquoi elle a augmenté.

M. ROY - La consommation c'est quelque chose que le délégataire a intérêt à ce que ses salariés aient la pédale douce. Cela rentre dans le cycle des formations. On avait eu d'excellents résultats en 2008 et en 2009, bien supérieurs à Dijon où c'est le même délégataire qui exploite le réseau. A Besançon on avait eu de très bons résultats 2 années, et cette année c'est moins bon que les autres années.

M. LE PRESIDENT - C'est la conduite ?

M. ROY - Absolument c'est ceux qui ont une conduite brutale par rapport à d'autres mais cela rentre dans le cycle de formation. Les parcs relais c'est une signalisation nationale. Nous sommes obligés de rentrer dans le moule d'une réglementation et d'un affichage national, c'est comme les panneaux d'affichage sur les routes, nous avons du mal à en sortir. Les services de l'Etat...

M. LE PRESIDENT - Mais à l'intérieur si on met des pictogrammes pour dire « mettez-votre linge à la blanchisserie, mettez votre main » on peut le faire à l'intérieur nous sommes quand même ...

Mme CRABBÉ-DIAWARA - Et des flèches directionnelles à la sortie aussi. Lorsqu'on sort de Micropolis nous ne savons pas où il faut aller.

M. ROY - Sur Micropolis ?

M. LE PRESIDENT - Oui c'est vrai.

M. ROY - C'est une sortie...

M. LE PRESIDENT - Ce n'est pas ça qu'elle veut dire. La signalisation à l'extérieur pour indiquer les parkings relais c'est une signalétique nationale mais ce veut dire Marie-Odile si j'ai bien compris, c'est à l'intérieur du parking c'est là où nous sommes chez nous, il faut marquer dans l'organisation du parking qu'on peut acheter son pain, mettre des flèches pour indiquer ceci, il n'y a pas de normes nationales là.

Mme CRABBÉ-DIAWARA - Et des flèches directionnelles lorsque nous ressortons pour savoir dans quelle direction on va, si on va à droite ou à gauche.

M. LE PRESIDENT - La signalétique sur la route effectivement elle est normée, mais à l'intérieur nous pouvons améliorer quand même. Benoit CYPRIANI.

M. CYPRIANI - Pendant que nous en sommes aux suggestions moi aussi je voulais faire une proposition. C'est quelque chose que j'avais déjà vu avec Jean-Claude il s'agit de la desserte de la fac de médecine qui est desservie par 2 grosses lignes urbaines, la 5 et la 10, malheureusement l'arrêt n'est pas le même. C'est-à-dire que quand nous arrivons ça ne pose pas de problèmes mais quand nous repartons il faut choisir de partir soit par le 5 soit par le 10. Il n'y a pas un arrêt commun qui nous permet de prendre le 1^{er} bus qui arrive. Je sais que ce n'est pas simple, j'espère quand même que nous pourrions trouver une solution. Jean-Claude lorsque nous en avons discuté trouvait que ce n'était pas évident mais je le dis officiellement ce serait bien. Nous savons que les départs à midi de la fac de médecine sont extrêmement encombrés de la même façon que les bus qui arrivent le matin à 8 heures, mais là on n'y peut rien, sont aussi très encombrés.

M. ROY - C'est un sujet que nous avons évoqué déjà avec Benoit sur lequel nous allons retravailler parce qu'actuellement nous avons une difficulté et un besoin. Nous avons une difficulté qui est liée aux travaux sur la rue Ambroise Paré qui ont commencé, c'est une artère très chargée, la ligne 10 arrive de l'intérieur de l'hôpital et la ligne 5 passe sous la rue de Dole pour arriver à des connexions semblables. Pour retourner des véhicules de 18 mètres ce n'est pas simple. Ce que Benoît souhaite nous allons l'examiner mais ce n'est pas possible maintenant.

Et la ligne 5 qui passe sous la rue de Dole et qui vient sur le site il faudrait que dans un délai très court, quand les travaux le permettront, qu'elle puisse aller desservir le parc relais, le parking provisoire dédié aux étudiants qui est le long de la route de Franois, puisqu'actuellement avec les travaux ils ne sont pas desservis par le transport public. Nous avons bien noté tes remarques, elles sont bien prises en compte, Nous les traiterons dès que possible.

Je veux dire quand même qu'à la rentrée, avec le renforcement du service public sur le secteur avec la ligne 5 d'une part qui vient compléter la 10, 2 lignes fortes de notre réseau, et la ligne 58 qui vient de Franois en desservant la gare de Franois dans les horaires du matin et y retourne le soir, donnent actuellement, je touche du bois, entièrement satisfaction aux responsables de l'université.

M. LE PRESIDENT - Merci. Madame GELIN.

Mme GELIN - Cela me faisait penser à certaines autres anomalies. Par exemple à l'arrêt Belin, en bas de chez Dekra, est dangereux. Lorsque vous allez vers la zone industrielle, vers la rue Belin ça va mais si vous devez retraverser pour aller vers l'hôpital c'est un parcours du combattant au moment des grands encombrements. Il y a des travaux, il n'y a pas de passages vraiment pour les piétons.

M. LE PRESIDENT - Je voudrais faire une proposition. On va vivre une période un peu difficile avec tous les travaux ça va être compliqué. Il va y avoir beaucoup de remarques de ce type. Pour ne pas faire en sorte que les débats, on s'embourbe là, ce n'est pas vis-à-vis de ce que vous dites Madame GELIN, je fais une proposition plus globale. C'est que toutes ces remarques là, qui sont des remarques de bon sens et qu'il est nécessaire que nous entendions puisqu'elles permettent d'améliorer le service public du transport, je propose que vous les fassiez passer directement à Jean-Claude pour qu'on puisse les étudier. Parce que si on se met à étudier ici en permanence, je ne dis pas que ce n'est pas intéressant, mais il faut le donner pour que ce soit étudié en commission parce là ce n'est qu'un début. Le problème que vous soulevez est lié aux travaux me dit Jean-Claude et on va passer 1 heure avec ça. Je vous demande, si vous le voulez bien, toutes ces remarques là, qui sont importantes qui sont nécessaires pour nous permettre, la situation est difficile, je pense que toutes les suggestions que vous avez concernant les bus, concernant les travaux, la signalétique tout ça, il faut le dire et je le dis nous sommes preneurs de vos remarques. Moi-même j'en fais assez fréquemment, certains disent peut-être même de trop, mais lorsque je circule je vois des choses et je le dis. Il est vrai qu'on écoute un peu ce que je dis quand même mais vous avez vous aussi un rôle de nous informer, faites-le par mail, vous envoyez un mail à Jean-Claude et puis on regarde faute de quoi nous allons être, chaque conseil nous allons avoir 1 heure de débats comme ça qui sont, je le répète, importants. Voilà ce que je vous propose de faire.

Cela dit, est-ce qu'il y avait des oppositions par rapport à ce rapport ? Je n'en vois pas.

Nous passons maintenant à la fibre noire. Tu as vu tu as 16 rapports, si tu peux lire et condenser, aller à l'essentiel mais tu sais bien faire ça.

Commission n°03 : Economie, Emploi et Insertion

Rapport n°3.1 - Data Center - Acquisition de fibre noire - Déclaration d'Intérêt Communautaire

M.MARTIN - Nous devons améliorer significativement les services proposés aux entreprises qui sont situées sur notre territoire et ce dans les meilleurs délais, en développant des nouveaux services numériques à tarifs compétitifs équivalents a minima à ce qui existe dans les territoires voisins, à savoir la Bourgogne et Rhône-Alpes notamment.

Dans cette perspective il est prévu de réaliser un centre d'hébergement des données ou Data Center. Mais pour se faire il faut acquérir une fibre noire sur la ligne Lombale qui sera ensuite mise à disposition d'opérateurs au prix moyen du marché national et Suisse. Le portage de cette acquisition doit être opéré par le Grand Besançon lui-même pour un montant estimatif d'environ 1,5 M €.

Il est donc proposé de déclarer d'intérêt communautaire l'acquisition de ces fibres noires. Il faut noter que le marché privé n'existe pas puisqu'il y a eu une consultation qui a été lancée à la fois par la Ville de Besançon et le Grand Besançon en 2010 et qu'il y a eu zéro prestataire capable de nous fournir une prestation, c'est le cas de le dire, à 100 Mégabits telle qu'on la souhaite. Voilà ce que l'on peut dire.

Il faut rappeler que l'ensemble de cette évolution s'opère en étroite collaboration avec les services du Grand Besançon, de la SAIEMB IE et du Syndicat Mixte Lumière et qu'à terme et à court terme, il est envisagé de créer un Syndicat Mixte Numérique Régional intégrant en particulier la Région de Franche-Comté, d'autres collectivités locales.

M. LE PRESIDENT - Et les 4 Conseils Généraux.

M. MARTIN - Le Conseil Général du Doubs

M. LE PRESIDENT - Du Jura, de la Haute-Saône, du Territoire de Belfort.

M. MARTIN - Voilà ce que l'on peut dire. Ce soir Nous devons déclarer d'intérêt communautaire l'acquisition de la fibre noire au prix d'environ 1,5 M€.

M. LE PRESIDENT - Et si tout va bien nous devrions avoir à la fin de cette année 2011 ce centre de traitement des données informatiques, puisqu'on ne dit plus Data Center. Annie MENETRIER ne prend pas part au vote pour les raisons qu'on comprend.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Des abstentions ? Des oppositions ? Il n'y en a pas. C'est adopté. Le rapport suivant sur lequel Jean-Paul DILLSCHNEIDER ne prendra pas part au vote. DP ZAC des Marnières, dossier de déclaration d'utilité publique.

Rapport n°3.2 - ZAC des Marnières - Dossier de Déclaration d'Utilité Publique

M. MARTIN - Dans le rapport suivant nous devons valider le dossier de réalisation de la ZAC des Marnières, présenté par la CGC concessionnaire de cette ZAC. Parallèlement à la préparation du dossier de réalisation de la ZAC, la CGC a engagé des démarches d'acquisition amiable avec les divers propriétaires et occupants de la ZAC impactés par le projet d'aménagement urbain.

Les 1^{ers} contacts laissent présager de réelles difficultés quant à l'acquisition de certaines propriétés, par voie amiable. Conformément à la possibilité ouverte par l'article 5.2.2 du traité de concessions, la CGC a sollicité le Grand Besançon pour déposer une demande de Déclaration d'Utilité Publique à son profit.

Le présent rapport a donc pour objet de valider le dossier de DUP établi par l'aménageur et d'autoriser le Président à lancer toutes les opérations en vue d'obtenir la DUP du projet d'aménagement de la ZAC des Marnières.

M. BAULIEU - Merci pour cette présentation. Une demande de parole.

M. CYPRIANI - Je ne sais pas s'il faut que j'intervienne ici ou sur le rapport suivant, peu importe. Je suis déjà intervenu plusieurs fois au nom de mes collègues pour demander un peu de visibilité sur la politique d'aménagement compatible avec le développement durable et là je trouve qu'on reste encore un peu sur sa faim.

Je vois bien qu'un des 8 objectifs de l'opération c'est bien de s'inscrire dans une logique de développement durable par les solutions urbanistiques, architecturales et environnementales, mais lorsque je lis le document je trouve qu'il y a quand même des choses qui sont peut-être prévues mais qui nécessiteraient d'être un peu mises en valeur et un peu mises en ordre.

Je vois, par exemple, que pour les parcours cyclables nous devrions parler d'une continuité concernant le carrefour de Port Arthur, on dit qu'on va réserver une emprise pour une éventuelle voie cyclable. Là nous trouvons que cela manque un petit peu de clarté, pourquoi éventuelle, et puis concernant la gestion de l'eau, on voit qu'il y a des bassins de rétention, de rétention et pas de stockage qui sont prévus pour réguler le rejet des eaux pluviales vers le Doubs. Mais rien sur la réutilisation de ces eaux pluviales. Peut-être que c'est prévu dans les bâtiments pour les usagers internes mais je pense qu'il faudrait quand même l'afficher, d'une part, et d'autre part préciser qu'on va faire les aménagements nécessaires sur ces bassins qui devraient être des bassins de stockage parce que si c'est juste des bassins de rétention, on ne conserve pas l'eau on la rejette progressivement au bout de quelques jours sans pluie ils sont vides. Il faudrait des bassins de stockage pour l'arrosage des espaces verts qui, je suppose, existeront sur place.

Voilà donc un certain nombre de choses là qui, soit sont manquantes par oubli soit qui sont manquantes par défaut, enfin il faudrait quand même que l'engagement vers le développement durable soit plus visible et plus net.

M. MARTIN - Je répondrai simplement que par rapport à cela nous allons reprendre le dossier dans le détail, vous nous aviez interpellés déjà une fois sur le sujet, et je pense que nous ne vous avons pas apporté la réponse. Philippe SINGIER, qui est ici, va prendre note et on va rentrer dans le détail complet. Mais on ne voulait pas non plus faire un pavé de 7 centimètres en Conseil Communautaire.

Tous les éléments que nous avons, nous pourrions les fournir sans aucune difficulté et s'il y a des manquements nous serons à l'écoute de ce que vous pouvez nous dire.

M. CYPRIANI - Si j'ai bien compris il s'agit là d'un document qui sera public c'est donc dans ce document là qu'il faudrait l'enrichir de ce point de vue là.

M. BAULIEU - La réponse que vient de faire Jean-Pierre MARTIN est une réponse très ouverte.

M. CYPRIANI - Je comprends bien et je l'en remercie.

M. BAULIEU - Y-a-il d'autres observations ? Merci. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il n'y en a pas, merci.

Jean-Paul DILLSCHNEIDER, qui n'est pas là je crois, ne prend pas part au vote. Rapport suivant.

Rapport n°3.3 - ZAC des Marnières - Approbation du dossier de réalisation

M. MARTIN - Il s'agit d'approuver le dossier de réalisation de la ZAC. Par délibération du 31 mars 2006, la CAGB a approuvé le dossier de création de la ZAC des Marnières et par délibération du 25 juin 2008 elle a confié la réalisation de cette ZAC à la société SEGECE par la voie d'une concession d'aménagement signée le 4 septembre 2008.

La SEGECE avait notamment en charge l'établissement du dossier de réalisation de la ZAC. Ce dossier était désormais établi, il revient désormais à la CAGB d'approuver le dossier de réalisation proposé par la SEGECE mais monté de façon partenariale entre les différents partenaires de l'opération principalement SEGECE, CAGB et groupe CARREFOUR.

L'approbation de ce dossier aura également pour conséquence de lever la condition suspensive inscrite à l'article 22.I du traité de concession.

Je n'ai rien d'autre à ajouter là-dessus si ce n'est que je tiens à remercier Raymond REYLE, commune de Chalezeule, Vincent FUSTER et la Ville de Besançon avec qui on a travaillé très rapidement dernièrement pour régler le problème des feux tricolores à Port Arthur.

M. BAULIEU - Merci pour ce rapport avec la même recommandation concernant Jean-Paul DILLSCHNEIDER, je ne sais plus si quelqu'un a son pouvoir et s'il l'a il ne votera donc pas, pour les personnes qui veulent intervenir, Raymond.

M. REYLE - Excusez-moi. Je suis très heureux que Jean-Pierre MARTIN me remercie. Il faut dire que, pour votre gouverne, que le Conseil Général et la CAGB s'étaient mis d'accord, enfin les techniciens je suppose parce qu'il n'y a jamais eu de validation politique au départ, et je rends hommage à Jean-Pierre MARTIN parce que j'avais écrit au mois de juillet, écoutez bien c'est quelque chose d'intéressant, le Conseil Général voulait nous refilet l'ancienne nationale 83 depuis le pont de chemin de fer jusqu'à l'entrée de Besançon.

Elle était devenue départementale et comme il y avait des frais que j'ai évalués à 20 000 € par an en tout, avec l'éclairage et tout, il voulait qu'on mette le panneau entrée de Chalezeule de la Communauté d'Agglomération alors que c'est une voie complètement zone industrielle. J'ai demandé au mois de juillet une validation politique au Président de la CAGB et au Président du Conseil Général pour que nous en discussions parce que cela me paraissait tellement énorme que ce fait que Chalezeule soit sur la zone industrielle alors que c'est illégal en plus, et ne j'ai pas eu de réponse. J'en ai parlé à Jean-Pierre MARTIN qui lui, a contacté Monsieur FUSTER, on s'est rencontrés, et là nous avons pu discuter ensemble et nous avons eu une validation politique.

Je vous raconte tout ça parce qu'il y a eu 3 réunions avant, auxquelles j'avais assisté et à ces réunions il n'y avait que des techniciens de la CAGB et du Conseil Général mais pas d'élus, si cela se trouve, ils n'étaient même pas au courant.

Lorsque j'ai redemandé cette validation politique qui est majeure dans le comportement, parce que comme je l'ai déjà dit il ne faut pas que les techniciens se prennent pour des élus ni les élus se prennent pour des techniciens. Mais par contre lorsqu'il y a des projets de cet acabit vous risquez d'en subir les conséquences si vous n'êtes pas vigilants, il faut qu'il y ait une validation politique. C'est la moindre des choses qu'il y ait une discussion, au moins que les politiques sachent de quoi il s'agit. Et lorsque j'en ai parlé à Jean-Pierre MARTIN il n'était même pas au courant de ce problème.

Vous voyez que si je vous dis cela, je m'en félicite aujourd'hui, qu'il ait pu avertir, voir Monsieur FUSTER et que nous ayons pu en discuter en 2 réunions. Nous avons mis les choses au point et la départementale 683 est restée une départementale 683. C'est bien que la commune de Chalezeule n'aura pas à payer 20 000 € par an d'entretien.

M. BAULIEU - Merci Raymond nous apprenons que le problème est réglé, c'est parfait.

M. REYLE - Oui mais s'il n'y avait pas eu cette validation politique cela n'aurait pas été réglé. Je remercie Jean-Pierre MARTIN, mon prédécesseur qui en 1990 avait lancé l'achat des terrains en ce temps là.

M. LE PRESIDENT - Après ces remerciements mérités, il n'y a plus de remarques ? Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions à ce rapport ? Unanimité. Rapport suivant Jean-Pierre.

Rapport n°3.4 - ZAC des Marnières - Avenant n° 7 au Traité de Concession d'Aménagement

M. MARTIN - C'est l'avenant n°7 au Traité de Concession d'Aménagement. Par la délibération du 25 juin 2008, nous avons confié la réalisation de la ZAC des Marnières à la société SEGECE par la voie d'une concession d'aménagement. Le Traité de Concession a été signé le 4 septembre 2008 et compte tenu des aléas et de l'évolution du projet, ce Traité de Concession a été complété par 6 avenants.

La prise d'effet de ce Traité est soumise à la réalisation des diverses conditions suspensives inscrites à l'article 22. Or, la condition suspensive inscrite à l'article 22.3 du Traité et relative à la signature d'une promesse de vente et d'une convention de coordination entre SEGECE et IMMOBILIERE CARREFOUR n'est, à ce jour, pas levée.

Le présent rapport a donc pour objet de proposer un nouvel avenant au Traité, afin de proroger la date butoir de levée de cette condition suspensive jusqu'au 31 décembre 2012.

Nous prenons une marge de sécurité sachant qu'il y a quand même des avancées. CARREFOUR est d'accord pour le foncier au niveau du tram et qu'il est en pleine négociation avec les copropriétaires. Nous espérons qu'avant le 31 décembre 2012 le dossier sera enfin réglé.

M. LE PRESIDENT - Alors là je peux te dire par contre s'il y a des dossiers où il y a des validations politiques c'est celui-là parce que le nombre de fois que Jean-Pierre MARTIN et moi-même avons rencontré les dirigeants de CARREFOUR et de la SEGECE c'est des dizaines de fois et que ce dossier est quand même particulièrement compliqué à régler et en plus avec la crise ce n'est pas facile et il y a beaucoup d'énergie pour maintenir ce dossier à flot, et nous allons y arriver mais des validations politiques il y en a eues environ une par mois depuis 4 ans, cela fait donc pas mal déjà. Les validations officielles parce que les validations par téléphone il y en a une par semaine. Jean-Paul ne prend pas part au vote.

Y-a-il des remarques ? Des oppositions ? C'est adopté. Le rapport suivant, acquisition de 3 parcelles.

Rapport n°3.5 - ZAC des Portes de Vesoul - Acquisition de 3 parcelles

M. MARTIN - Dans le cadre de l'aménagement de la zone nord des Portes de Vesoul, le Grand Besançon doit faire l'acquisition de 3 parcelles appartenant à la Ville de Besançon pour un montant de 45 448 €, frais de notaire inclus, c'est à 6 € le mètre carré, et ce avant notification de l'évolution du PLU. En fait c'est pour éviter de payer les parcelles à 18 €, merci à la Ville de Besançon.

M. LE PRESIDENT - Nous avons bien fait Michel de faire ça ?

M. MARTIN - Très bien oui. Simplement je voudrais ajouter que les services ont été très efficaces. Ils ont envoyé des courriers dans toutes les communes pour les appeler à délibérer sur ce projet. On est bien dans la voie logique, peut-être que le courrier aurait pu arriver au lendemain du Conseil Communautaire mais en tous cas nous sommes bien dans la normalité des choses. Nous devons délibérer au niveau de la Communauté d'Agglomération et après chaque commune doit prendre position avec son conseil municipal. Il y a eu quelques appels de certains Maires qui s'inquiétaient de cette démarche et je tiens à le signaler ici.

M. LE PRESIDENT - Pas de remarques ? Adopté.

Rapport n°3.6 - Soutien à la compétitivité - Financement du projet SECTO

M. MARTIN - Soutien à la compétitivité. Il s'agit du financement du projet SECTO. Le projet SECTO s'inscrit dans le prolongement des actions déjà entreprises par le groupe des CCI de Franche-Comté pour le compte du pôle des microtechniques.

En effet, fort de l'expérience acquise grâce au projet « Connaissance des marchés et ouverture à l'international », débuté fin 2008 et achevé début 2011, le projet SECTO propose d'aller plus loin dans l'accompagnement et le soutien des acteurs de la filière microtechnique franc-comtoise : entreprises, organismes de recherche et organismes de formation ; plus loin dans la durée, plus loin dans l'opérationnel. Le Grand Besançon s'est engagé en 2009 aux côtés des autres acteurs économiques en faveur du soutien au fonctionnement des pôles de compétitivité. En complémentarité, le Grand Besançon finance également toute action collective portée par les pôles si celle-ci favorise le développement économique du territoire en tant que facteur de compétitivité des entreprises.

Le présent rapport présente les objectifs du projet SECTO porté par la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale (CCIT) du Doubs, labellisé par le pôle des Microtechniques et sa demande de financement pour un montant de 5 000 € sur un budget total de 94 800 €.

M. LE PRESIDENT - Est-ce qu'il y a des remarques ? Je n'en vois pas, d'oppositions non plus, c'est adopté. Projet PFMI.

Rapport n°3.7 - Soutien à la compétitivité - Financement du projet PFMI

M. MARTIN - Le Pôle de Compétitivité Microtechniques, le Pôle Véhicules du Futur et le Pôle Nucléaire de Bourgogne ainsi que Vitagora envisagent de lancer auprès du prestataire Eficiency Innovation une étude pour les aider à construire le modèle économique d'un projet de PFMI intitulé « Intégration des capteurs autonomes et communicants » dont le pôle porteur est le Pôle Véhicules du Futur. L'objectif de celle-ci est de permettre que ce projet puisse être sélectionné dans le cadre du programme des investissements d'avenir et précisément sur l'appel à projet nommé « Plates-Formes Mutualisées d'Innovation, projets pôles de compétitivité ». Le Grand Besançon là aussi s'est engagé en 2009.

Le présent rapport décrit les objectifs de la PFMI Intégration de capteurs autonomes et communicants, les attendus de l'étude et de la demande de financement de celle-ci pour un montant de 8 168 € sur un budget total de 66 378 €.

M. LE PRESIDENT - Est-ce qu'il y a des remarques ? Des abstentions ? Je n'en vois pas, c'est adopté.

Rapport n°3.8 - Fonds d'Intervention Economique - BREITLING et CRYLA - Implantation TEMIS Besançon

M. MARTIN - Fond d'Intervention Economique, BREITLING et CRYLA. La SAS BREITLING Service souhaite développer son activité de Service Après-vente et de formation sur Besançon, à TEMIS. Son projet porte sur 1 700 m² de bâti sur un terrain de 7 100 m² pour un montant de près de 3 M €.

La SAS CRYLA connaît un fort développement et souhaite se doter sur Besançon, à TEMIS, d'un centre de production en adéquation avec son plan d'affaires permettant aussi de renforcer sa fonction « Recherche & Développement ». Son projet porte sur une 1^{ère} tranche d'environ 2 600 m² de SHON de bâti sur un terrain de 9 876 m² pour un coût prévisionnel d'opération d'environ 2,6 M €. Une extension de 850 m² est envisagée dans une 2^{nde} phase.

Il est proposé une aide de 75 000 € à la SAS BREITLING ainsi qu'à la SAS CRYLA au titre du Fonds d'Intervention Economique, aides respectives versées à la SedD qui réalisera des travaux d'aménagement des parcelles dans la limite du montant des aides octroyées.

M. LE PRESIDENT - FOUSSERET, LOYAT, MARTIN ne prennent pas part au vote. Oui, Christophe.

M. LIME - Une petite question : pourquoi on ne remet pas les objectifs d'emplois dans la délibération alors qu'ils sont mis dedans, on les mettait, les objectifs d'emplois ? Et puis pourquoi il y a une différence sur le maintien du site, d'un côté c'est 5 ans et de l'autre côté c'est 3 ans ? Est-ce qu'il y a une explication ?

M. MARTIN - Perspectives, nous avons perspectives d'emplois CRYLA...

M. LIME - ...Oui j'ai vu mais on ne le remet pas sur les propositions où le Conseil Communautaire délibère sur ça. C'est-à-dire que d'habitude on remet les objectifs des emplois.

M. MARTIN - Oui nous avons dit que nous pouvions le mettre. Cela n'engageait que nous parce que cela n'a aucune valeur juridique.

M. LE PRESIDENT - Il faut être clair, nous nous faisons plaisir en le mettant.

M. LIME - Nous nous faisons peut-être plaisir mais c'est quand même important parce que cela montre une intention.

M. LE PRESIDENT - Vous savez, je vais vous dire, la meilleure garantie qu'ils ne s'en aillent pas, vous savez où elle est ? C'est que là ils ne louent pas, ils construisent, ils achètent. Nous nous sommes battus pour que BREITLING ne reparte, non pas en Haute-Saône mais en Suisse, c'est ce qu'ils voulaient faire. Ils construisent une usine ils vont faire une usine qui va coûter pas loin de 3 M €. Connaissant nos amis suisses je pense qu'ils n'envisagent pas de partir. C'est une entreprise, lorsqu'elle est arrivée à Besançon ils étaient 7, je crois. Aujourd'hui ils sont une cinquantaine et à terme ils pensent qu'ils seront certainement 60, 70. Mais lorsque je négocie avec les gens de chez BREITLING il est vrai que si je leur dis « il faut marquer 10 emplois en plus », on va rentrer dans des discussions compliquées. A partir du moment où vous investissez 3 millions ce n'est pas pour partir.

Quant à CRYLA c'est une belle entreprise de micromécanique qui a été reprise par un jeune entrepreneur, à qui j'ai proposé de faire une opération, c'est-à-dire de quitter ses bâtiments au Fort de Justice qui seront transformés peut-être, on aménagera même le PLU pour retransformer la zone pour qu'elle ne reste pas identique à celle d'aujourd'hui et ils reconstruisent une usine neuve de presque 4 M €. Sur le fond je trouve que, même si nous pourrions le mettre c'est beaucoup plus vrai lorsqu'une entreprise loue des locaux, parce que nous avons déjà vu, nous savons entre guillemets le fait d'implanter des entreprises qui louent des locaux, une entreprise d'horlogerie que je ne citerai pas pour qui on a quand même construit une usine et qui 6 mois après ils sont partis en nous laissant une ardoise de 100 ou 200 000 €. Depuis c'est une autre entreprise d'horlogerie qui est revenue dedans et c'est réglé.

Je ne sais pas si nous le mettions avant, nous pouvons toujours le mettre, je veux bien mais c'est vraiment de pure forme parce que je peux vous dire que cela n'engage que ceux qui y croient. La garantie que j'ai, moi, je peux vous dire que connaissant, pour les avoir rencontrés avec Jean-Pierre les patrons de ces 2 entreprises et à leur plus haut niveau, ce ne sont pas des gens qui vont investir pour partir. Après, la création d'emplois, s'ils investissent pour augmenter leur surface on ne pense pas qu'ils vont réduire le personnel. On peut regarder, mais je ne sais même pas te répondre Christophe.

M. LIME - Auparavant on mettait toujours la phrase.

M. LE PRESIDENT - Nous avons inauguré cet après-midi une belle entreprise, nous y étions tous. Il y avait aussi Françoise BRANGET qui était là, l'entreprise MECASEM, dont je vous ai déjà parlé, un Monsieur qui venait de la vallée de Schirmeck, nous ne lui avons pas demandé des garanties en termes d'emplois parce que nous savons bien que lorsque vous investissez, lorsque vous faites une entreprise comme il en a mis une en place, vous investissez 2 M € ou 2,5 M € dans des bâtiments en principe ce n'est pas pour partir. Et encore même s'il venait à partir, parce qu'il peut y avoir une catastrophe économique, quel moyen nous avons pour récupérer les 75 000 € ? Je vais vous dire très clairement, nous n'en avons aucun.

M. LIME - L'idée ce n'est pas de mettre en doute les chefs d'entreprises, ce n'est pas ça. C'est de dire que c'est de l'argent public et qu'à l'extérieur, pour la population, si nous le lions à l'emploi c'est quand même plus valorisant. Ce n'est pas une contrainte par rapport aux chefs d'entreprises, je ne les connais pas donc je ne veux pas les juger.

M. MARTIN - Simplement CRYLA nous a présenté son projet de développement, que nous n'avons pas détaillé ici mais qui est très intéressant, et je rappelle quand même que BREITLING va mettre en place son centre de formation européen pour réparer. Je crois donc qu'il y a une vitrine qui va être très forte pour le Grand Besançon.

M. LE PRESIDENT - Si nous pouvons le mettre nous le mettrons.

M. MARTIN - C'était la phrase magique que nous mettions systématiquement.

M. LE PRESIDENT - Je vous assure que les négociations ne sont pas faciles quand même dans le contexte actuel. Vous nous excuserez d'être un peu immodestes mais nous sommes très contents que ces opérations là se fassent à la suite d'autres. Ce ne sont pas des opérations faciles.

Est-ce qu'il y a des remarques par rapport à ça, mise à part celle de Christophe ? C'est donc adopté. Je vous remercie.

Rapport n°3.9 - Réseau « Entreprendre en Franche-Comté » - Soutien financier du Grand Besançon aux « Entrepreneuriales »

M. MARTIN - Réseau « Entreprendre en Franche-Comté ». Dans le cadre de notre stratégie d'économie 2010-2015, nous avons fait de l'Entrepreneuriat une priorité. Le présent rapport porte sur la demande de soutien financier au Grand Besançon du réseau « Entreprendre en Franche-Comté » pour l'organisation de la 2^{ème} session des « Entrepreneuriales », dispositif de sensibilisation des étudiants à la création d'entreprise. Le montant de la subvention proposée est de 5 000 € sur un budget de 65 000 €.

M. LE PRESIDENT - Pas de remarques ? Adopté. Rapport suivant.

Rapport n°3.10 - Forum Emploi-Création Entreprise - Participation du Grand Besançon

M. MARTIN - Forum Emploi-Création Entreprise. La mission locale du bassin d'emplois du Grand Besançon a co-organisé avec le Grand Besançon, Développement 25, la Ville, le Conseil Général du Doubs et Pôle Emploi, le forum Emploi-Création d'Entreprise les 20 et 21 septembre dernier. Ce forum a été un grand succès puisque 130 entreprises étaient présentes et qu'il y a eu 2 000 visiteurs en 2 jours.

Cette manifestation a pour objectif de mettre en relation directe des entreprises ayant des offres à pourvoir avec des demandeurs d'emplois et des porteurs de projets de création d'entreprise. Le Grand Besançon est sollicité pour un cofinancement de cette opération à hauteur de 20 000 €.

Il est proposé de réserver une suite favorable à cette demande qui s'inscrit dans la politique emploi du Grand Besançon. Le budget global étant de 86 617 €.

M. LE PRESIDENT - Est-ce qu'il y a des remarques ? Monsieur ROSSELOT.

M. ROSSELOT - Juste un mot pour dire que lorsqu'on regarde cette dizaine de rapports on se rend compte qu'on est toujours en soutien, pas souvent en situation de tirer, de promouvoir, d'inventer, en terme de manifestations. Par exemple, c'est très bien le forum c'est très bien mais cela existe partout. Je ne discute pas c'est très bien. Pourquoi est-ce que notre Communauté d'Agglomération n'innoverait pas en mettant, en nous proposant, dans des rapports comme ceux-là, un forum qui serait dédié spécifiquement à la promotion de l'industrie comtoise, par exemple, pour être plus précis encore et il faudra à ce moment-là élargir l'espace, à l'axe Rhin-Rhône, aux transferts, et Besançon se poserait déjà comme capitale, aux transferts des technologies dans les industries de mécanique et microtechniques. Vous me direz que cela fait double emploi avec Micronora. Pas du tout, cela pourrait très bien se concevoir et ce serait l'œuvre de la Communauté d'Agglomération. Nous avons des collègues ici, qui plaident sans arrêt, spécifiquement pour la promotion de notre industrie.

A ce sujet je voudrais simplement dire ceci : je trouve que l'attitude, le comportement que nous pouvons avoir ou que nous avons eu vis-à-vis d'une collègue, vis-à-vis d'une femme, et vis-à-vis d'une d'entre nous qui est le plus familiarisée avec les entreprises que vous rencontrez souvent, forcément vous les rencontrez, vous les aidez, ce sont vos interlocuteurs, vous êtes forcément bien accueillis, nous avons un budget de 140 M €, elle elle les rencontre pour des raisons professionnelles. Je trouve que nous pourrions faire quand même, surtout lorsque nous entendons des monologues assez longs, faire un effort d'accueil. C'est la démocratie et c'est le débat démocratique qui en sortirait honoré.

Je reviens sur cette dizaine de rapports, je jette un coup d'œil panoramique, et je me dis que nous ne nous fatiguons pas les méninges. Nous faisons du soutien, il suffit de demander et toc ça y est vous avez. Non il n'y a pas que ça. Nous sommes un centre d'autonomie d'intercommunalité qui se doit de rayonner par sa propre intelligence et être plus précis sur les domaines d'excellence qui sont les nôtres dans notre Région, dans l'axe Rhin-Rhône et les mettre en promotion.

M. LE PRESIDENT - Je répondrai simplement rapidement à Jean ROSSELOT que nous ne faisons que ça. Maintenant, son discours nous le connaissons il est habituel. C'est dommage qu'il n'ait pas été invité cet après-midi à l'inauguration de MECASEM il aurait même pu entendre le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie qui se félicitait de l'action du Grand Besançon, Madame BRANGET y était elle pourra certainement, elle pourra vous le rappeler puisqu'elle l'a dit aussi d'ailleurs. Pour moi ça c'est l'écume des choses.

Intervenant féminine - Je suis désolée mais je tiens à faire remarquer à Monsieur ROSSELOT que le fait, pour Madame PEQUIGNOT, d'être une femme n'a rien à voir avec cette affaire.

M. LE PRESIDENT - Exactement.

M. ROSSELOT - Nous pouvons avoir un peu de courtoisie quand même.

Applaudissements.

M. ROSSELOT - Je vois que vous n'êtes pas très tolérants. Femme ou pas femme.

Intervenant masculin - Alors là je n'ai jamais vu un discours aussi intolérant.

M. ROSSELOT - Franchement, l'ouverture d'esprit cher collègue n'est pas votre force majeure.

M. LE PRESIDENT - Ecoutez, je ne veux même plus faire de commentaire par rapport à ça. C'est tellement minable que je ne veux même plus en parler parce que c'est minable. Excusez-moi du terme et je pourrais même aller encore un peu plus loin que ça.

Quels sont ceux qui sont contre ce rapport, qu'ils lèvent la main. Je n'en vois pas. Qui s'abstiennent ? Je n'en vois pas. C'est adopté à l'unanimité. Rapport suivant.

Rapport n°3.11 - Volet « Emploi » du projet Tramway du Grand Besançon -
Subvention à l'Union des Commerçants pour la formation des salariés

M. MARTIN - Volet « Emploi » du projet Tramway du Grand Besançon. Il est proposé que le Grand Besançon participe au financement d'une étude menée dans le cadre d'un groupe de pilotage présidé par la Ville de Besançon. Cette étude vise à créer notamment un dispositif de formation des salariés des commerces, pendant les travaux liés au Tramway, et a pour objet d'atténuer leurs effets sur l'emploi.

Les partenaires associés à cette démarche sont l'Etat qui participe à hauteur de 70 % du coût de l'étude, la Ville de Besançon, le Grand Besançon, la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale 25 et l'Union des Commerçants de Besançon.

Vous avez au dos le montant total de cette étude, qui est de 36 911 € et le Grand Besançon est sollicité à hauteur de 2 500 €, sachant que la formation sera ensuite intégralement financée par la Région de Franche-Comté.

M. LE PRESIDENT - C'est un bon dispositif qui est proposé aux commerçants. Est-ce qu'il y a des remarques ? Je n'en vois pas. C'est adopté. Rapport suivant.

Rapport n°3.12 - Association Entreprises La Fayette - Demande de subvention exceptionnelle

M. MARTIN - La Zone d'Activités La Fayette compte de nombreuses entreprises de haute technologie. Afin d'assurer une meilleure visibilité de cette zone et de redonner une présence forte à l'industrie française, une association a été créée sous l'impulsion de plusieurs chefs d'entreprises.

Cette association sera l'interlocuteur des collectivités et du monde économique et sollicite une aide financière exceptionnelle, au démarrage, de 2 000 €.

M. LE PRESIDENT - Je te remercie. Juste une remarque par rapport à des propos que j'ai entendus précisant que nous ne n'étions pas leaders, par exemple ce soir, le projet du Data Center voilà bien un domaine dans lequel nous sommes leaders, non seulement que pour Besançon mais pour le Doubs, le Jura, la Haute-Saône et le Territoire de Belfort et la Région de Franche-Comté. Puisque c'est nous, dans un domaine aussi essentiel que le très haut débit, qui est capital pour le développement, c'est nous qui prenons les devants, qui avançons même les financements pour permettre à la Franche-Comté de ne pas être un désert numérique à la fin de l'année. Par exemple mais il y a d'autres exemples que je pourrais vous donner comme la Maison des Microtechniques et autres. Je crois donc que nous ne sommes pas à la remorque, bien au contraire. Mais ça bien sûr personne n'en parle. Est-ce qu'on a voté ce rapport ? Non.

Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ? Je n'en vois pas. C'est adopté. Rapport suivant.

Rapport n°3.13 - Concession ZAC Hauts du Chazal - Compte-rendu Annuel à la Collectivité -
Bilan au 31/12/2010 - Avenant n° 10

M. MARTIN - Il s'agit de la concession des Hauts de Chazal, c'est le compte-rendu annuel d'activité, bilan au 31/12/2010. Je pense que vous avez lu le rapport dans le détail.

Simplement, comme événement marquant 2010, je vais signaler la livraison de la liaison à Planoise, sous la rue de Dole, et l'ouverture d'une ligne de bus, la n°27 desservants les centres des Hauts de Chazal devant l'université.

Sur le bilan des terrains commercialisés, 15 % du foncier cessible est commercialisé. En ce qui concerne les terrains destinées à l'habitat, 36 800 m² de foncier sont en cours d'étude. Et à ce jour 184 logement privés, 100 chambres en résidence hôtelière et 135 logements publics ont été commercialisés. S'ajoute à ça 600 m² de commerces et 600 m² de locaux d'activités en pied d'immeuble.

Pour le développement économique, plusieurs offres commerciales ont été faites. Des PME régionales extérieures à la Franche-Comté. BIOPARC constitue d'ores et déjà un produit d'appel intéressant en ZFU, qui je rappelle apparemment est prolongé de 3 ans avec des conditions qui seront sans doute modifiées, notamment au niveau des emplois. Ce ne sera plus 33 % d'emplois en ZFU ou en ZUS mais ce sera 50 %. Et il y a peut-être une autre contrainte que je n'ai pas en tête à l'heure actuelle.

M. LE PRESIDENT - Merci Jean-Pierre. Je ne prends pas part au vote ainsi que Michel LOYAT et Jean-Pierre MARTIN.

Est-ce qu'il y a des remarques ? C'est adopté. Rapport suivant.

Rapport n°3.14 - MIPIM 2011 - Régularisation de la participation du Grand Besançon

M. MARTIN - MIPIM, régularisation de la participation du Grand Besançon. Nous avons voté un crédit de 50 000 € et nous n'avons pas tout dépensé à l'occasion de ce salon puisque la participation s'élève à 33 577,68 €.

Nous devons donc prendre une délibération dans ce sens.

M. LE PRESIDENT - Pour réduire la dépense ?

M. MARTIN - Pour réduire la dépense.

M. LE PRESIDENT - Mets-en souvent comme ça ! Je pense que tout le monde est d'accord ? Rapport suivant, 3.15.

Rapport n°3.15 - Délégation de Service Public pour la gestion de la Pépinière et de l'Hôtel d'entreprises de Témis Innovation - Rapport d'activité 2010

M. MARTIN - Rapport d'activité 2010 concernant la DSP pour la gestion de la Pépinière d'Hôtel d'entreprises de Témis Innovation. Pour l'année 2010 le rapport du délégataire fait ressortir une année extrêmement favorable pour la Pépinière et l'Hôtel d'entreprises de Témis Innovation, puisque le taux de remplissage moyen est de 87 %, atteignant 93 % au 31/12/2010. Il y avait donc 21 entreprises hébergées au cours de l'année 2010, qui représentaient 113 emplois, dont 8 entreprises en pépinière, 13 en hôtel.

Sachant que depuis 2006, 38 entreprises ont été hébergées à Témis, ce qui représentait 173 emplois connus à ce jour, et parmi ces 38 entreprises 3 ont cessé leur activité et 13 ont quitté Témis Innovation, dont 11 d'entre elles sont implantées sur le territoire du Grand Besançon. C'est donc important, on voit que 85 % des entreprises qui ont quitté Témis sont restées sur le territoire du Grand Besançon.

M. LE PRESIDENT - C'est très bien. Jean-Pierre MARTIN, Marcel FELT et notre ami TARBOURIECH, dont le prénom m'échappe, ne prennent pas part au vote.

Pas de remarques ? C'est adopté. Le rapport suivant, les mêmes, MARTIN, FELT, TARBOURIECH ne prenant pas part au vote. Délégation de Service Public à la Pépinière de Palente. Rapport d'activité 2010.

Rapport n°3.16 - Délégation de Service Public de la Pépinière de Palente - Rapport d'activité 2010

M. MARTIN - Là aussi, le rapport du délégataire fait ressortir une année extrêmement favorable pour la Pépinière d'Entreprises de Palente puisque le taux de remplissage moyen est de 95 %, atteignant 100 % au 31/12/2010. 37 entreprises ont été hébergées au cours de l'année représentant 72 emplois, contre 31 entreprises pour 67 emplois en 2009.

La répartition par secteur d'activité, c'est toujours intéressant. Les services 50 %, l'artisanat 14, la production 20 % et le commerce 16 %.

Depuis 2000, 124 entreprises ont été hébergées, ce qui représente, à ce jour, 312 emplois et parmi ces 124 entreprises 20 ont cessé leur activité ce qui représente un taux de pérennité qui est correct malgré tout, puisqu'il est de 84 %. Sur ces 104 entreprises restantes, 96, soit 91 % sont implantées sur le territoire du Grand Besançon.

M. LE PRESIDENT - Je crois que cela mérite que nous nous arrêtons juste un instant pour féliciter d'ailleurs ceux qui gèrent ces pépinières. Je veux dire que c'est quand même un beau succès. Parce que 104 entreprises qui restent ici, enfin qui sont viables qui ont été pérennisées, 95 % je crois restent sur le Grand Besançon, 84 dans le rapport précédent. Je crois quand même quelque part que c'est un beau succès tout comme le taux de remplissage. Lorsqu'on a un taux de remplissage de 85-90 %, là 100 % et il y a une liste d'attente. La difficulté que nous avons, vous le savez, c'est de faire quitter les pépinières d'entreprises parce qu'ils sont tellement bien que quelques fois ils n'ont pas envie d'aller ailleurs et qu'en plus les conditions économiques sont bonnes. Mais c'est quand même un beau succès. Ce sont des centaines d'emplois qui sont créés à cet instant, sachant que les entreprises ensuite elles se développent. Et je crois que si on reprenait depuis le départ les entreprises, ce serait peut-être intéressant à faire d'ailleurs ça a peut-être déjà été fait, depuis le départ de la création de la pépinière il y a déjà de longues années, les entreprises qui sont encore vivantes aujourd'hui et combien il y a d'emplois, on serait à quelques centaines d'emplois mais on serait à plusieurs centaines d'emplois, ce serait peut-être intéressant à faire depuis le début. Combien d'entreprises ont été créées, combien restent, combien sont parties et combien nous avons créé d'emplois mais depuis le début. Dans les entreprises où ils étaient 4 ou 5 et maintenant ils sont peut-être une dizaine, une vingtaine. Nous en connaissons qui ont démarré là-bas qui maintenant en ont une cinquantaine, une soixantaine dans une entreprise. Ce serait donc intéressant.

M. MARTIN - Je pense que tu l'as dit, mais je voudrais rappeler que nous travaillons en très bons termes avec Rive Boutique de Gestion. Je crois que c'est notre délégataire et nous tenons à saluer l'excellent travail qu'ils font pour le compte de la Communauté d'Agglomération.

M. LE PRESIDENT - Voilà qui est dit et bien dit. Je vous remercie. Tout le monde est d'accord là-dessus ? Il n'y a pas de remarques ? C'est adopté. Fonds « Centres de village ». Programmation de subvention. Monsieur DILLSCHNEIDER ou Monsieur VAGNE ne prennent pas part au vote.

Commission n°04 : Développement durable, Environnement, Cadre de vie

Rapport n°4.1 - Fonds « Centres de village » - Programmation de subvention

M. GUILLEMET - Le rapport fond « Centres de village ». C'est l'attribution d'une subvention à la commune de Fontain, à hauteur de 33 % du reste à charge de la commune des travaux relevant de l'axe I, qui est l'aménagement de l'espace public, et 10 % du reste à charge relevant de l'axe de la sécurisation de la voie principale. Les critères développement durable c'est l'accès au PMR, le réemploi des produits extraits, l'utilisation de matériaux locaux, l'éclairage basse consommation et puis des clauses d'insertion.

La subvention proposée est de 18 195, 76 €.

M. LE PRESIDENT - Est-ce qu'il y a des remarques ? C'est adopté. Le rapport 4.2 concernant la commune de Deluz. Madame BARASSI ou Monsieur TAILLARD ne prendront pas part au vote.

Rapport n°4.2 - Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) - Commune de Deluz

M. GUILLEMET - Actuellement il existe 2 PPRT sur le territoire du Grand Besançon. Le 1^{er} c'est à Gennes, autour de l'entreprise SFPLJ, le PPRT a été approuvé en 2009, et actuellement il y a un recours au tribunal par l'exploitant agricole car le hangar a été frappé d'une mesure de délaissement. Le hangar a été estimé par les domaines à 90 000 € puis réévalué à 300 000 €. La procédure concernant les mesures financières est stoppée pour ce PPRT.

Le 2nd c'est à Deluz autour de l'entreprise Butagaz, il a été approuvé en 2009. Il y a une trentaine de maisons qui devront faire l'objet de travaux de consolidation et puis 2 bâtiments qui font objet de mesures foncières de délaissement. Le 1^{er} c'est le bâtiment industriel estimé à 300 000 €. Butagaz prend à sa charge l'acquisition de ce bâtiment, il ne fera pas l'objet de cofinancement des collectivités. Par contre il y a une maison estimée à 205 000 € et là nous vous proposons le principe de participation financière du Grand Besançon. L'Etat et Butagaz prennent à leur charge un tiers chacun du montant, il resterait un tiers aux collectivités territoriales.

Une répartition des collectivités se ferait selon la cotisation de TP versée en 2009, soit pour le Conseil Général 22 014 €, le Conseil Régional 7 718 € et la répartition entre le Grand Besançon et puis la commune de Deluz se fait à hauteur de 50 % chacun. Le rachat pour la Communauté d'Agglomération serait de 19 284 €.

On vous propose d'autoriser Monsieur le Président à signer le projet de protocole d'accord et la convention afférente, et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de séquestre permettant le dépôt chez un notaire des fonds nécessaires pour l'opération et selon les modalités prévues au sein de la convention financière.

M. LE PRESIDENT - Merci Nicolas. Y-a-il des remarques ? Des abstentions ? Des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté. Rapport suivant, Jean-Yves.

Commission n°05 : Culture, Tourisme, Sports

Rapport n°5.1 - Partenariat entre le CRR, la Rodia et le Bastion autour de l'enseignement des musiques actuelles et conventionnement lié

M. PRALON - Le rapport suivant porte sur un projet de partenariat à passer entre le Conservatoire Régional de Musique, la Rodia et le Bastion autour du développement de l'enseignement des musiques actuelles et d'attribuer, dans le cadre de ce partenariat qui est mené pour une durée d'une année, à titre expérimental, des subventions à la fois à la Rodia pour un montant de 15 000 € et au Bastion pour 5 000 €, dans le cadre des crédits mis en place sur le budget annexe CRR. C'est dans le cadre du développement de ce projet de musiques actuelles.

Vous savez que c'était une des conditions qui étaient données pour qu'on puisse conserver le label CRR, et puis également un département qui est porteur d'un fort enjeu pour le territoire du Grand Besançon, puisque 215 groupes de musique actuelle travaillent actuellement dans les locaux de l'Association du Bastion qui sont, vous le savez, très proches de la future Cité des Arts. A partir de 2013 on aura vraiment tout un quartier musical au niveau de ce nouveau quartier, qu'on appelle « Quartier Culturel de Besançon ».

On vous demande de vous prononcer à la fois sur le partenariat et sur les subventions.

M. LE PRESIDENT - Est-ce qu'il y a des remarques sur ce partenariat ? Je n'en vois pas. C'est adopté. Le rapport suivant. Programme d'action, 5.2.

Rapport n°5.2 - Programme d'actions du réseau des écoles de musique - Bilan 2010-2011 et perspectives 2011-2014

M. PRALON - Le rapport 5.2 fait état du programme d'action des écoles de musique au cours de l'année 2010-2011 et des perspectives à venir sur l'année 2011-2012. Nous vous demandons d'en prendre connaissance et de donner un avis sur ces programmes d'animations, tout simplement.

M. LE PRESIDENT - Est-ce qu'il y a des remarques ? C'est adopté. C'était le rapport 5.2, les questions diverses.

Question diverses

Rapport n°10.1 - Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

M. LE PRESIDENT - Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil. Oui.

M. COURBET - Dans les questions diverses je me permets d'en parler, cela concerne plutôt l'Est bisontin. Tous les gens du voyage de la Malcombe qui ont été mis temporairement sur un beau terrain qui se situe à Thise, où nous avons eu des feux de cuivre, là il reste des lave-linges, nous avons l'impression que c'est Pearl Harbor là-bas. J'aimerais savoir si on vous a mis au courant et s'il est prévu qu'il y ait une plainte de déposée, et si oui, pourrait-on en avoir une copie pour le justifier aux riverains qui trouvent ça inadmissible.

M. LE PRESIDENT - Bernard MOYSE qui est a en charge de ce plus que délicat dossier.

M. MOYSE - Les gens du voyage qui viennent de la Malcombe et qui ont été installés sur l'aire de grand passage, de manière temporaire, suite à l'externalisation de la gestion des gens du voyage, viennent de quitter cette aire aujourd'hui pour retrouver leur lieu habituel de la Malcombe. Puisqu'aujourd'hui c'est le jour où la société VAGO entre effectivement en compte pour prendre l'externalisation. Au niveau du nettoyage, l'aire de grand passage va être fermée et puis la CAGB va procéder au nettoyage, effectivement. C'est tout récent, ça s'est passé aujourd'hui.

M. COURBET - Est-ce qu'il est prévu qu'il y ait une plainte de déposée parce qu'il y a quand même eu du cuivre de brûlé. Nous, nos riverains, on fait la police pour des petits feux ridicules, et on nous oblige à déposer plainte et là ils font des feux de 3 ou 4 mètres de haut pour brûler du cuivre, ils ont vidé de l'huile dans le Doubs, il y a une pollution qui est manifeste et j'ai l'impression qu'on ne fait rien contre ces personnes. Ce sont des gens du voyage certes, mais je trouve cela inadmissible, c'est quand même des fonds publics.

En étant artisan je paye une ancienne taxe professionnelle, je paye mes impôts, je paye sur beaucoup de choses mais tous les Rochois comme d'autres communes, notamment Chalèze également qui est bien impactée par ce problème, paient leurs impôts et nous avons l'impression qu'ils sont en toute impunité. La moindre des choses, je pense qu'il pourrait y avoir une plainte au niveau de la pollution.

M. MOYSE - Il est facile d'égrener quand on est assis à un bureau comme ça, toutes les misères que l'on peut supporter de la part des uns et des autres. Je pense que l'on pourrait trouver la même chose de la part de nos concitoyens thisiens ou chaleziens. J'ai déjà eu l'occasion de dire ici que lorsque nous parlons des gens du voyage il faut parler de ces gens là avec humilité et humanité. Pour l'instant nous ne sommes pas là, en gros, pour faire le procès de ces gens là. Il y a, dans les désordres que tu cites des choses qui relèvent du droit commun. A chacun de déposer plainte s'il y a quelque chose qui ne va pas.

Je sais aussi que nous ne sommes pas toujours suivis par les forces de police, ce que je regrette. Il est vrai que tout ceci pose un peu un problème on va dire, philosophique ou un problème de démocratie, à partir du moment où, comme tu le dis, à nous en tant que Maires on nous demande de faire respecter la loi et nous sommes obligés de tergiverser avec des groupes qui passent sur nos communes. Je peux dire, puisque tu égrènes tes misères, qu'on vient de recevoir sur Thise entre 150 et 170 caravanes ce qui amène 5 à 600 personnes supplémentaires en l'espace de 3 semaines. Des choses que nous gérons, qu'il faut gérer ce n'est pas simple. Il n'y a pas que ces choses physiques que tu cites qui nous impactent. Moi-même j'ai du rester un week-end supplémentaire chez moi pour essayer d'apporter mon appui à un adjoint qui était de permanence pour gérer tout cela. Tout ceci se fait en coordination avec les services de la CAGB. De gros progrès ont été faits cette année avec la mise en place de l'externalisation et les choses se sont remarquablement bien passées mise à part, effectivement, en fin d'été début d'automne, le passage de ce groupe Vie et Lumière du pasteur WELTY qui est connu pour être un mafieux, je le qualifie comme tel et il est bien difficile de s'entendre avec lui.

M. LE PRESIDENT - Je veux dire 2 choses. Premièrement...

M. MOYSE - Je me permets aussi d'intervenir à nouveau pour dire tout l'appui que nous recevons des techniciens de la CAGB.

M. COURBET - Je suis d'accord Bernard, 2 mots Président et j'arrête. Bernard tu n'es pas attaqué, je sais très bien que tu fais un travail très difficile parce que ce sont des gens qui ont...

M. MOYSE - Mais je ne me sens pas attaqué, moi je défends la CAGB, moi, ma personne ne compte pas.

M. COURBET - Là j'ai l'impression de t'avoir blessé, mon but n'est pas là. Je sais que tu as eu le pasteur WELTY, enfin peu importe, ce n'est pas sur ça que je parle. Je parle que la CAGB paye quand même ce terrain qui se trouve à Thise, la commune de Thise est dédommée. Je trouve que le Président étant responsable de la CAGB devrait déposer plainte parce qu'il y a des troubles et en laissant ces troubles non punis c'est l'ouverture à tout. Bientôt on va aller au salon des Maires, s'il y a des plaintes qui sont déposées nous allons avoir les Sénateurs, nous allons avoir des Députés, ce sont des gens qui sont au-dessus de nous et je pense qu'il faut leur faire part de ce genre de problème. Par contre si on n'a pas de plaintes si nous n'avons pas de traces écrites ou quoi que ce soit il est difficile de faire remonter les informations.

M. LE PRESIDENT - Je vais vous dire une chose quand même parce que ce problème là est un problème et j'ai bien compris que tu n'attaquais pas Bernard MOYSE. Je vais déjà lui rendre hommage parce qu'il fait un travail très compliqué avec le service, Robert STEPOURJINE aussi s'en préoccupe. Ce que je voulais surtout vous dire c'est que nous ne sommes pas laxistes.

Je me suis moi-même rendu avec le Directeur de cabinet du Préfet, avec le Colonel de Gendarmerie et moult gendarmes, avec le Maire de Mamirolle et des adjoints de Saône, nous nous sommes rendus pour essayer de régler les problèmes là-bas, à Saône. Ceux qui croient, je ne dis pas que c'est ça que tu dis, mais que cela se règle facilement se trompent. Nous sommes allés, parce que nous n'avons pas peur, je suis allé avec toi, Yves, je suis allé rencontrer les gens du voyage qui voulaient m'ouvrir le ventre avec un sabre, tu t'en souviens. Ils sont partis, mais ils sont allés ailleurs. C'est une situation qui est très difficile à gérer et je crois qu'ou il y aurait des choses à faire, où nous pourrions poser des questions. Quand nous disons qu'il y a des gens qui ont des comportements mafieux, moi la question que je pose, c'est pourquoi la justice... parce qu'on reporte ça sur les Maires... Moi je veux bien que ce soit la faute du Président, ce n'est pas ce que tu as dit d'ailleurs, c'est ma responsabilité. Que ce soit la faute du Maire de Pirey quand il y en a sur son aire, du Maire de Saône, du Maire de Mamirolle. Mais on sait très bien qu'il y a là des personnes qui vivent, quand même avec des revenus dont on ne sait pas trop la provenance que peut-être aussi la justice, la police enquête et fasse son travail. Parce que c'est facile. Quant vous avez, comme moi à la Malcombe 150 caravanes qui arrivent, qui foutent en l'air une barrière de protection avec un camion aménagé pour ça et qui se suivent derrière au touche-touche comme ça, pare-chocs contre pare-chocs, bien malin est celui qui peut les empêcher d'y aller. Bien malin est aussi celui qui peut les faire partir. Ce que nous faisons nous, c'est qu'immédiatement nous portons plainte, nous faisons constater le vol d'eau, le vol d'électricité, nous faisons un référé. Le temps que le référé se mette en place, c'est 8 jours ou 10 jours, et quant ils savent que le référé se termine le dimanche soir, le dimanche à midi ils sont partis. Et nous avons donc des difficultés énormes pour faire respecter la loi.

Je comprends bien que celui qui est pris dans sa voiture en train de téléphoner avec son téléphone portable à qui on retire 2 points sur son permis de conduire a beaucoup de mal à comprendre qu'effectivement il y ait ce sentiment un peu de non droit et de tout permis, mais ce n'est pas ça, tout n'est pas permis. Il y a, et je rends aussi hommage aux services de la CAGB, Aurélie qui est là, c'est une femme courageuse qui y va parce qu'elle n'est pas très costaud mais, je fais attention à ce que je dis je ne voudrais pas l'offenser, c'est une femme qui n'a pas mon gabarit mais elle est courageuse parce qu'elle va faire le boulot là-bas. Robert y est allé, Bernard y va. Aurélie est courageuse et moi ce que tu me dis ça nous énerve autant que toi. Effectivement, lorsque c'est possible nous demandons aux forces de police d'intervenir, à la gendarmerie. Ce sujet on le connaît bien, j'ai déjà fait 2 ou 3 réunions avec le Préfet, avec le Procureur, avec le Directeur de Cabinet, il faut aussi pouvoir identifier les gens. C'est que souvent il y a un acte qui est fait et on ne peut pas prendre la personne, on ne peut pas l'identifier et malheureusement souvent les plaintes sont classées sans suite. Parce qu'il n'y pas la possibilité de terminer.

Je crois que vraiment beaucoup est fait. Ce que nous voulons nous, nous espérons beaucoup de la mise en place de ce nouveau dispositif avec des personnes qui seront, disons le, peut-être plus spécialisées que nous ne l'étions avec des agents issus du CCAS, pour arriver à mettre un maintien d'ordre. Mais nous voulons aussi, nous là-bas, maintenir l'ordre et d'autre part nous espérons pouvoir sortir les enfants, c'est pour ça qu'il y a un camion avec des instituteurs qui vont dedans pour apprendre aux enfants à lire, à écrire, à compter pour les sortir de ce milieu dans lequel ils sont, mais ce n'est pas facile, Vraiment c'est compliqué. Il n'y a pas... tous les Maires de France, s'il y en a un ici, si un seul Maire a une méthode pour faire partir une dizaine...

Intervenant masculin - La tonne à lisier !

M. LE PRESIDENT - Oui la tonne à lisier et encore !

M. COURBET - Jean-Louis je ne fais absolument pas de procès à la CAGB. Parce que j'ai eu mon gratin aussi et je sais ce que c'est, on voulait me casser ma bouche j'y suis quand même allé. Je sais ce que c'est que ces gens là qui ne respectent rien, je sais également quand il y a 20 caravanes tu ne peux rien faire, ce n'est pas ce que j'ai voulu dire. J'ai voulu dire qu'il y a des choses qui sont faites qui sont répréhensibles par la loi si nous ne déposons pas plainte nous ne pouvons pas remonter les informations. Tu sais que bientôt nous sommes en période électorale et des fois on arrive à faire bouger certaines choses mais si on n'a pas de biscuit on ne peut pas faire grand chose.

M. LE PRESIDENT - C'est vrai mais quand il y a un feu sur un terrain normalement les gendarmes tu les alertes et ils y vont. Il n'y a pas à déposer plainte, les gendarmes doivent constater. Mais après tu sais comment cela se passe ? Qui a allumé le feu ? A qui est le cuivre qui brûle ? Voilà. Vas-y Bernard.

M. MOYSE - Je disais tout à l'heure qu'il faut parler de ce problème avec humilité et humanité. En tous cas il faut éviter tout amalgame. Nous ne pouvons pas dire « ces gens là ». Il est vrai qu'il y a des groupes particulièrement difficiles à traiter et avec Robert nous savons bien que chaque fois que nous allons sur une aire d'accueil, nous y sommes allés une fois à Saône, je viens d'aller sur l'aire de grand passage...

M. LE PRESIDENT - C'était chaud à Saône.

M. MOYSE - A Saône nous avons failli prendre un fauteuil roulant sur le dos, les deux. Moi-même sur l'aire de grand passage avant la rentrée scolaire, j'allais voir les mères de familles ou les familles pour essayer de scolariser les enfants, tout c'est bien passé jusqu'à ce que 2 malades nous foncent dessus en voiture, donc nous avons failli ne pas en sortir vivants. Mais je veux mettre l'accent sur ce qui est fait au niveau de la CAGB, et le Président évoquait la scolarisation. Je rappelle que l'externalisation de la gestion des gens du voyage a été faite dans cette optique, non pas pour se débarrasser des problèmes et botter en touche mais pour que la CAGB se recentre sur son cœur de métier, à savoir l'aide sociale et la scolarisation auprès de ces gens là. Nous avons, en Mairie de Thise, 2 fois par trimestre des réunions avec tous les gens qui s'occupent de scolarisation des gens du voyage car nous sommes bien persuadés que c'est par ce biais là que nous pourrions essayer de sortir les enfants de cette spirale.

Deuxième chose qui est faite, nous allons avoir avec Robert et les personnes de la CAGB une réunion à Dole, en sous-préfecture de Dole, c'est pour traiter spécifiquement, essayer de traiter spécifiquement le cas de ces quelques familles, de ces 2 familles qui empoisonnent la vie, on va dire, de Mamirolle, Saône et des quelques communes du Jura.

M. LE PRESIDENT - Il y a 2 familles.

M. MOYSE - Il y a 2 familles effectivement.

M. LE PRESIDENT - Il y a 5 caravanes.

M. MOYSE - Donc la CAGB mouille sa chemise pour essayer de faire avancer les choses et de résoudre les problèmes avec ce regret qu'évoquait le Président qu'on sent bien effectivement que nous ne sommes pas suivis par le Procureur.

M. LE PRESIDENT - Voilà ce que nous pouvons dire par rapport à ça. Nous sommes vraiment tout sauf laxistes.

Je reviens sur les décisions que nous avons vous prises et je pense que c'était bien que tu poses la question et que nous puissions évoquer le problème, mais par rapport à ce rapport là est-ce que vous avez des questions à me poser sur les décisions prises par le Bureau ? Je n'en vois pas.

Rapport n°10.2 - Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

M. LE PRESIDENT - Pour la décision que j'aurais prise ? Je n'en vois pas. Je veux simplement vous dire puisque cela a été largement révélé dans la presse que nous aurons certainement une étape du Tour de France le 9 juillet, certainement nous ne sommes pas encore totalement sûrs mais enfin il y a de fortes présomptions pour que nous ayons, le 9 juillet, une étape du Tour de France qui sera un contre la montre individuel, c'est-à-dire 5 heures de télévision qui ira d'Arc-et-Senans à Besançon et que ce sera pour la Franche-Comté, c'est ce que j'avais demandé il y a 2 ans à Christian PRUDHOMME, ça sera une belle image pour la Franche-Comté, pour le Département du Doubs et pour la CAGB. Même si ce n'est pas totalement sûr, mais notez quand même le 9 juillet sur vos agendas.

La séance est levée, je vous remercie.